



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

La représentation des jeunes dans les parlements nationaux 2016



Droit d'auteur © Union interparlementaire (2016)

La reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est autorisée à des fins strictement personnelles et non commerciales, moyennant mention des indications de copyright et de source, et sans aucune modification. Il est toutefois demandé d'informer l'Union interparlementaire de toute utilisation du contenu de la publication.



L'UIP exprime ses remerciements à Worldwide Support for Development (WSD) pour son soutien à la production de ce rapport.

L'UIP remercie sincèrement la Professeure Mona Lena Krook, qui a contribué à la rédaction de ce rapport.

ISBN 078-92-9142-646-1

Union interparlementaire

Chemin du Pommier 5
CH-1218 Le Grand-Saconnex
Genève
Téléphone : +4122 919 41 50
Fax: +4122 919 41 60
Courriel : postbox@ipu.org
Site Web : www.ipu.org

Version originale : anglais
Mise en page : Ludovica Cavallari
Impression : Courand et Associés

En couverture : de jeunes parlementaires se sont réunis tout au long de 2015 pour étudier les plus gros défis qui attendent les 3,5 milliards de jeunes du monde.

©UIP/Pierre Albouy, 2015, ©Parlement japonais, 2015, ©UIP/Pierre Albouy, 2015

La représentation
des jeunes dans les
parlements nationaux
2016

Table des matières

Analyse mondiale	3
Introduction	4
Quelles sont les initiatives prises ?	4
A propos de l'étude	5
L'élection de jeunes parlementaires	7
Tendances mondiales	8
Parlementaires de moins de 30 ans	8
Tendances régionales	9
Résultats des élections de 2015	11
Effets des interactions entre l'âge et le sexe	14
Parlementaires les plus jeunes	15
Explication des variations constatées dans la représentation des jeunes	16
Système électoral	16
Degré d'inclusion parlementaire	17
Règles d'éligibilité	17
Age de la population	18
Quotas de jeunes	18
Les jeunes et le processus législatif	20
Réseaux et groupes parlementaires	20
Commissions parlementaires	21
Nouer le dialogue entre les jeunes et les parlements	23
Parlements de jeunes	23
Transparence parlementaire impulsée par les jeunes	24
Conclusions	25
Annexe 1 : parlementaires de moins 40 ans de 128 pays	27
Annexe 2 : parlementaires de moins 45 ans de 128 pays	29
Annexe 3 : questionnaire de l'enquête	31
Annexe 4 : liste des parlements ayant participé à l'enquête	36

Analyse mondiale

Principales conclusions

- Les jeunes de moins de 30 ans représentent moins de 2 pour cent des parlementaires du monde.
- Près de 30 pour cent des chambres uniques et basses du monde ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans.
- Plus de 80 pour cent des chambres hautes du monde ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans.
- Aucune chambre haute du monde ne compte plus de 10 pour cent de parlementaires de moins de 30 ans.

Tendances pour les différentes classes d'âge

- A l'échelon mondial, 1,9 pour cent des parlementaires ont moins de 30 ans (contre 1,6 pour cent en 2014).
- A l'échelon mondial, 14,2 pour cent des parlementaires ont moins de 40 ans (contre 12,9 pour cent en 2014).
- A l'échelon mondial, 26 pour cent des parlementaires ont moins de 45 ans (contre 23,9 pour cent en 2014).
- Les hommes parlementaires sont plus nombreux que leurs homologues féminins dans toutes les classes d'âge.

Signes encourageants

- Le déséquilibre entre les hommes et les femmes est moins prononcé parmi les parlementaires les plus jeunes, pour lesquels la proportion est de 60 contre 40.
- A l'échelon mondial, la tendance constatée lors des récentes élections est à la hausse du nombre de jeunes parlementaires de moins de 45 ans.
- Les quotas de jeunes, l'abaissement de l'âge requis pour se porter candidat, la représentation proportionnelle et les parlements inclusifs sont des facteurs contribuant à faire augmenter le nombre de jeunes parlementaires.

Pays ayant les meilleurs résultats

- Les parlements équatorien, finlandais, norvégien et suédois sont les seuls parlements du monde comptant plus de 10 pour cent de parlementaires de moins de 30 ans.
- Andorre, le Danemark et l'Equateur comptent la plus forte proportion de parlementaires de moins de 40 ans (chambres basses et chambres uniques).
- La Belgique, le Bhoutan et le Kenya comptent la plus forte proportion de parlementaires de moins de 40 ans à la chambre haute.
- Le parlement unicaméral d'Andorre et la chambre basse des parlements d'Ethiopie et d'Oman comptent plus de 60 pour cent de parlementaires de moins de 45 ans.
- La chambre haute du Parlement du Bhoutan compte plus de 80 pour cent de parlementaires de moins de 45 ans.

Les jeunes et la politique au parlement

- Peu de parlements disposent de réseaux de jeunes parlementaires ou de forums consacrés aux questions de politique publique concernant les jeunes, mais ce nombre augmente.
- Il existe des commissions parlementaires traitant des questions concernant les jeunes dans la grande majorité des pays, mais la plupart d'entre elles sont également chargées d'autres dossiers, par exemple le sport, l'éducation, la famille ou les groupes vulnérables.
- Moins de 25 pour cent de ces commissions sont présidées par des jeunes parlementaires de moins de 45 ans, qui sont majoritaires dans moins d'un tiers d'entre elles.

Autres stratégies visant à accroître la représentation des jeunes au parlement

- La moitié des pays visés par l'étude disposent d'un parlement de jeunes, parfois officiellement rattaché au parlement national, mais généralement coordonné par des organisations non gouvernementales, des ministères, des établissements scolaires ou d'autres autorités locales.
- Les nouvelles technologies et les outils en ligne aident les citoyens, notamment les jeunes, à se familiariser avec le monde parlementaire et à suivre ses travaux. Ils améliorent en outre l'accessibilité et la transparence.

Introduction

Faire participer les jeunes à la vie politique est essentiel à la préservation et au renforcement de la démocratie dans le monde. Le 1,2 milliard de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui vivent sur Terre méritent davantage qu'une représentation symbolique au parlement tant pour des raisons de justice que de légitimité démocratique. La classe d'âge des 20-44 ans, qui représente 57 pour cent de la population mondiale en âge de voter¹, ne totalise, par contre, que 26 pour cent environ des parlementaires à l'échelon mondial.

Nombreux sont les sujets qui influent fortement sur la vie des jeunes, non seulement dans des secteurs qui leur sont traditionnellement associés (tels que l'éducation, l'emploi et le service militaire), mais aussi dans des domaines plus généraux comme les changements climatiques et la réforme des retraites, qui exerceront une forte incidence sur les générations futures. De plus, la présence de jeunes à des fonctions politiques peut faire évoluer les comportements, en luttant contre les stéréotypes concernant la volonté ou l'aptitude à diriger, tout en incitant ce groupe d'âge à voir la politique comme un champ d'action accessible.

Bien qu'en apparence contradictoires, deux tendances en matière d'engagement des jeunes sont actuellement observables. La première, considérée comme révélatrice d'une désaffection politique, montre que les jeunes sont, en général, moins nombreux que les générations précédentes à voter, appartenir à un parti politique et s'engager dans des activités bénévoles ou collectives. La seconde est liée au rôle joué par les jeunes dans les mouvements démocratiques à

travers le monde. La mobilisation des jeunes a joué un rôle clé dans un grand nombre de mouvements de protestation contre les régimes en place et dans l'émergence de nouveaux régimes démocratiques. Au cours du Printemps arabe, par exemple, les jeunes sont descendus dans la rue et ont mis à profit Internet, notamment les réseaux sociaux, pour dialoguer avec la population aux niveaux national et international. Jusqu'à présent, lorsqu'il était question de la participation des jeunes à la vie politique, la discussion portait prioritairement sur leur rôle d'électeurs et de militants, et non pas sur leur élection à des fonctions publiques. Toutefois, à l'instar de l'égalité des sexes (la participation accrue des femmes bénéficiant à la société toute entière), ce ne sont pas uniquement les jeunes mais l'ensemble des citoyens qui bénéficient de la présence des jeunes à des fonctions électives.

Quelles sont les initiatives prises ?

L'UIP apporte, depuis plus de cinq ans, une contribution active à la recherche de solutions visant à mettre un terme à la sous-représentation des jeunes et à leur réticence à s'engager dans la vie politique. Elle a notamment permis que le débat ne se limite pas à la question de savoir si l'avis des jeunes est entendu, mais aussi s'ils sont élus dans les parlements du monde. Le passage de la notion de « consultation » à celle de « représentation » revêt une importance cruciale pour redonner aux jeunes le goût de l'engagement politique.

Des milliers d'étudiants manifestent contre l'augmentation des frais de scolarité au Royaume-Uni. ©Citizenside/Dave Evans, 2014



¹ <http://esa.un.org/unpd/wpp/>



Les participants au Forum des jeunes parlementaires de l'UIP voudraient renforcer la participation des jeunes à la vie politique et la prise de décision.
©UIP/Pierre Albouy, 2015

Les parlements membres de l'UIP ont pour la première fois lancé un appel à l'action dans le cadre d'une résolution² adoptée en 2010, qui a débouché sur la création, en 2013, du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP. Cette instance rassemble les jeunes parlementaires des parlements nationaux du monde entier, qui se réunissent dans le but de « renforcer la représentation des jeunes dans les parlements et à l'UIP, en termes tant quantitatifs que qualitatifs »³. L'année suivante, l'UIP a commandé son premier rapport sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux. Depuis lors, elle a organisé deux conférences mondiales de jeunes parlementaires, la première sur le thème « Mettre la démocratie à l'épreuve » (Suisse, 2014) et la seconde sur le thème « Démocratie, paix et prospérité » (Japon, 2015). Une troisième conférence, dont le thème sera « Programme 2030 : Ouvrir la voie, ne laisser personne de côté » aura lieu en Zambie en 2016. Le suivi de la représentation parlementaire des jeunes et le soutien aux plateformes mondiales de jeunes continueront à faire partie de la stratégie de base que mènera l'UIP pour aider les jeunes parlementaires à acquérir de l'assurance et accroître leur influence.

La décision prise, en 2013, par le Secrétaire général de l'ONU M. Ban Ki-moon, de nommer un Envoyé pour la jeunesse chargé de défendre la cause des jeunes et de leur donner une place plus importante aux Nations Unies, s'inscrit dans le cadre des initiatives prises par d'autres organisations internationales. Ainsi, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a publié, en 2014, un rapport intitulé *Améliorer la participation politique des jeunes à travers tout le cycle électoral*, qui a été suivi par la publication de la *Stratégie du PNUD pour la jeunesse 2014-2017*, qui fait du renforcement de la participation des jeunes à la vie politique et aux institutions publiques l'un de ses objectifs majeurs. En 2014, « la mobilisation des jeunes autour de la démocratie » a été retenue par l'ONU et le Conseil de l'Europe comme le thème de la Journée internationale de la démocratie et du troisième Forum mondial de la démocratie respectivement.

A propos de l'étude

L'importance que revêt la participation des jeunes au parlement et le manque d'informations à ce sujet sont à l'origine de la décision de l'UIP de mener la présente étude au moyen d'un questionnaire (voir l'annexe 3) destiné à recueillir des données auprès de ses parlements membres dans le monde entier. Les questions ont porté sur la distribution par âge des parlementaires hommes et femmes, la réglementation relative au droit de voter et de se présenter aux élections, et les mesures prises pour promouvoir la participation des jeunes. Près de 100 chambres parlementaires de 76 pays ont répondu à l'enquête menée en 2014.

Les données ont été collectées en 2014 et 2015. Également, des données supplémentaires sur la répartition par âge des parlementaires et l'existence de commissions parlementaires chargées de la jeunesse ont été tirées des sites Web des parlements nationaux. Les données ont été recueillies pour 128 pays (126 parlements monocaméraux et chambres basses, et 43 chambres hautes). Toutes les régions sont bien représentées, notamment l'Afrique avec 38 chambres, les Amériques avec 28, l'Asie avec 38, l'Europe avec 59 et l'Océanie avec 7 (voir la liste complète des pays à l'annexe 4).

Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, conscient que l'âge minimum requis pour siéger dans certaines chambres (notamment les chambres hautes) est élevé, et désireux de n'exclure aucun parlement, englobe dans les « jeunes » les parlementaires de moins de 45 ans. Par ailleurs, nombre d'organismes des Nations Unies entendent par « jeune » toute personne ayant entre 15 et 24 ans, alors qu'ils parviennent rarement au pouvoir avant l'âge de 35 ans (PNUD, 2014). Les réponses au questionnaire font également état de différentes définitions des jeunes selon les pays. Le présent rapport a retenu trois limites d'âge, à savoir 30, 40 et 45 ans.

² <http://www.ipu.org/conf-f/122/res-3.htm>

³ <http://www.ipu.org/strct-f/young-new.htm>

La proportion des jeunes parlementaires élus ou nommés varie considérablement. Les pays les mieux placés ne se situent pas tous dans la même région du monde, mais sont répartis en Afrique, dans les Amériques, en Asie et en Europe. Dans la moitié des pays disposant de données pour 2014 et 2015, la proportion de parlementaires de moins de 45 ans a augmenté, dans certains cas considérablement. De nombreux pays, tout particulièrement en ce qui concerne leurs chambres hautes, se laissent toutefois distancer.

Des différences entre les sexes apparaissent également. Les femmes parlementaires sont souvent plus jeunes que leurs homologues masculins (la majeure partie d'entre elles ont entre 40 et 50 ans). Les hommes restent cependant les plus nombreux dans toutes les classes d'âge. Les femmes plus jeunes semblent également doublement désavantagées en ce qui concerne leurs chances d'être élues.

Certaines de ces variations sont à mettre sur le compte du système électoral, des quotas de jeunes, de l'âge d'éligibilité et des niveaux de représentation des femmes (indicatifs du degré d'inclusion plus large d'un parlement).

Le nombre de pays disposant de réseaux de jeunes parlementaires ainsi que de groupes parlementaires promouvant la question des jeunes dans la politique publique, bien que minime, enregistre une hausse. Il est plus courant de voir des commissions parlementaires traitant cette question; mais, dans la majeure partie des cas, elles sont également chargées d'autres dossiers ou groupes vulnérables. De nombreux pays organisent des parlements de jeunes dans le but de promouvoir sur le long terme la participation des jeunes. Quelques initiatives prometteuses misent sur les nouvelles technologies pour mobiliser les jeunes et leur donner envie de participer activement aux travaux du parlement.

La présente étude porte essentiellement sur trois domaines exigeant une attention particulière, à savoir : l'*élection* de jeunes parlementaires, leur *autonomisation* et la *mobilisation* de l'ensemble des jeunes. Les 10 recommandations exposées fournissent un cadre d'action à l'intérieur duquel les gouvernements, les parlements nationaux, les partis politiques et les groupes de la société civile pourront œuvrer de manière à permettre aux jeunes de s'engager pleinement dans la vie politique.

L'élection de jeunes parlementaires

Principales conclusions

- La classe d'âge la moins représentée au parlement est celle des moins de 30 ans - 1,9 pour cent - contre 14,2 pour cent pour les moins de 40 ans et 26 pour cent pour les moins de 45 ans.
- Près d'un tiers des chambres uniques et basses et plus de 80 pour cent des chambres hautes ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans.
- Les hommes sont plus nombreux que les femmes dans toutes les classes d'âge, mais ce rapport passe de 60 contre 40 chez les parlementaires les plus jeunes.
- La proportion de parlementaires de moins de 30 ans dépasse 10 pour cent dans quatre pays seulement : l'Equateur, la Finlande, la Norvège et la Suède.
- La proportion de parlementaires de moins de 30 ans excède 5 pour cent dans les chambres uniques et basses de plusieurs régions : l'Afrique, les Amériques, l'Asie et l'Europe.
- Au niveau sous-régional, les jeunes parlementaires de moins de 30 ans sont les plus nombreux dans les chambres uniques et basses d'Afrique de l'Est.

Plusieurs raisons expliquent la sous-représentation des jeunes au parlement. Tout d'abord, l'âge minimum requis pour se présenter aux élections est souvent plus élevé - 25, 35 voire 45 ans - que l'âge minimum requis pour voter. Ceci est particulièrement vrai pour les chambres hautes, dont l'accès est souvent réservé à des personnes d'un âge d'éligibilité plus élevé.

Ensuite, parce que le nombre de jeunes votant et membres d'un parti politique est moindre que dans les générations précédentes, probablement en raison d'une désaffection pour la politique traditionnelle, les excluant, selon toute logique, de se porter candidats. La majorité des partis ont toutefois des membres jeunes et des ailes réservées aux jeunes susceptibles de leur servir de pépinières de candidats jeunes.

Enfin, les partis préfèrent présenter aux élections législatives des candidats ayant déjà une expérience politique. Outre le fait qu'ils sont considérés comme « trop jeunes » ou « pas assez mûrs », les jeunes candidats ont une carrière politique moins longue, ce qui les disqualifie aux yeux des élites des partis. Certains pays ont néanmoins réussi à élire un nombre important de jeunes parlementaires, ce qui semble indiquer que des facteurs contextuels comme les systèmes électoraux proportionnels, des mouvements de jeunes dynamiques et des environnements politiques davantage inclusifs, pourraient intervenir.



Des jeunes parlementaires du parti politique espagnol Podemos (Nous pouvons) prêtent serment au début de la première session parlementaire après une élection générale.
©Reuters/Juan Medina, 2016

Tendances mondiales

Le questionnaire de l'UIP et les recherches effectuées en ligne ont permis de recueillir des données relatives au nombre de parlementaires par classe d'âge (18-20, 21-30, 31-40, 41-50, 51-60, 61-70, 71-80, 81-90 et 91+), ventilées en fonction du sexe. Les niveaux de représentation des jeunes ont été ensuite calculés pour chaque chambre parlementaire en fonction de trois limites d'âge (30, 40 et 45 ans). Le tableau 1 contient une liste de pays classés en fonction de la proportion de jeunes parlementaires (moins de 30 ans) siégeant à la chambre unique ou basse, d'une part, et à la chambre haute, de l'autre. Les résultats pour les moins de 40 ans figurent à l'annexe 1 et, pour les moins de 45 ans, à l'annexe 2.

Parlementaires de moins de 30 ans

Les résultats montrent que lorsque les « jeunes » sont définis comme ayant moins de 30 ans, les jeunes parlementaires sont très peu nombreux. Ainsi, la proportion moyenne de représentants de cette tranche d'âge est de 1,9 pour cent dans les chambres uniques et basses, et de 0,3 pour cent dans les chambres hautes, soit une légère amélioration par rapport aux chiffres de 2014 (1,6 pour cent et 0,4 pour cent respectivement).⁴ Par ailleurs, la proportion de parlementaires de moins de 30 ans dépasse 10 pour cent dans quatre pays seulement : l'Équateur, la Finlande, la Norvège et la Suède. Ils sont plus de 5 pour cent à siéger dans les chambres uniques et basses de plusieurs régions : l'Afrique, les Amériques, l'Asie et l'Europe. Huit chambres hautes seulement (sur 43) dénombrent des jeunes parlementaires. Enfin, près de la moitié des chambres uniques et basses du monde, et plus de 80 pour cent des chambres hautes ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans.

Tableau 1

Classement mondial des parlements en fonction du pourcentage de parlementaires de moins de 30 ans

Chambres uniques et basses de 126 pays*			Chambres uniques et basses de 126 pays*		
Rang	%	Pays	Rang	%	Pays
1	12,3	Suède	48	2,1	Albanie
2	10,9	Équateur	49	2,0	Belgique, Estonie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Soudan
3	10,5	Finlande	55	1,8	Niger
4	10,1	Norvège	56	1,7	Israël, Nouvelle-Zélande, Philippines
5	7,1	Andorre	59	1,6	Afghanistan, Maroc
6	6,6	Italie	61	1,5	Suisse
7	6,5	Ex-République yougoslave de Macédoine, Tunisie	62	1,3	Fédération de Russie, Monténégro, Rwanda
9	6,1	Danemark, Éthiopie	65	1,2	Chine, Irlande, Viet Nam
11	5,9	Cuba, Suriname	68	1,1	Algérie, Nicaragua, Ouganda
13	5,8	Chili	71	1,0	Grèce, Guinée équatoriale
14	5,6	Bhoutan, Slovaquie	73	0,9	Burundi, Espagne
16	5,2	Somalie	75	0,8	Arménie, Japon
17	5,0	Lettonie	77	0,7	Croatie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie
18	4,8	Serbie	81	0,6	République-Unie de Tanzanie, Zambie
19	4,7	Canada	83	0,5	Myanmar
20	4,4	Autriche	84	0,4	Australie, République arabe syrienne
21	4,2	Kirghizistan	86	0,3	Bangladesh
22	3,9	Brésil	87	0,2	France
23	3,5	Costa Rica	88	0,0	Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chypre, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Gabon, Ghana, Haïti, Îles Salomon, Iran, Iraq, Kazakhstan, Koweït, Liban, Malaisie, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nigéria, Oman, Pérou, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Singapour, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tuvalu
24	3,4	Gambie, Guatemala			
26	3,3	Bulgarie, Luxembourg, Saint-Marin			
29	3,2	Islande			
30	3,1	Royaume-Uni			
31	3,0	Uruguay, Zimbabwe			
33	2,9	Indonésie, Malte			
35	2,8	Afrique du Sud			
36	2,7	Géorgie, Pays-Bas			
38	2,5	Allemagne, Emirats arabes unis, Paraguay			
41	2,4	Bosnie-Herzégovine, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago, Venezuela (République bolivarienne du)			
45	2,3	Argentine			
46	2,2	Inde, Portugal			

*La répartition des parlementaires dans les classes d'âge ne nous a pas été communiquée pour Maurice.

4 Les chiffres de 2014 ont été calculés à partir des données fournies par 76 pays, contre 128 pour ceux de 2015.

Chambres hautes de 43 pays

Rang	%	Pays
1	9,1	Bhoutan
2	5,9	Kenya
3	3,2	Trinité-et-Tobago
4	2,7	Pays-Bas
5	1,7	Belgique, Irlande
7	1,1	Espagne
8	0,5	Myanmar

Chambres hautes de 43 pays

Rang	%	Pays
9	0,0	Afghanistan, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Haïti, Inde, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Namibie, Nigéria, Paraguay, Philippines, Pologne, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Suisse, Uruguay, Zimbabwe**

**Pour le Zimbabwe, les calculs se fondent sur les réponses de 38 parlementaires sur 80.

Tendances régionales

A l'échelon régional, la proportion de parlementaires de moins de 30 ans est la plus élevée dans les Amériques et en Europe pour les chambres uniques et basses (voir le tableau 2), et en Asie et en Océanie pour les chambres hautes (voir le tableau 3). A l'échelon sous-régional (voir le tableau 4), ils sont les plus nombreux dans les chambres uniques et basses des Caraïbes, grâce à la proportion élevée des jeunes parlementaires à Cuba (5,6 pour cent).

Lorsque la limite d'âge des « jeunes » est repoussée à 40 ans, la proportion de jeunes parlementaires augmente : 15,5 pour cent pour les chambres uniques et basses, et 5,8 pour cent pour les chambres hautes, ce qui représente, là encore, une légère amélioration par rapport à 2014 (13,7 pour cent et 6,9 pour cent respectivement). Les pays les mieux placés pour les chambres uniques et basses sont le Danemark, Andorre et l'Equateur, avec 41,3 pour cent, 39,3 pour cent et 38 pour cent respectivement. La proportion de parlementaires appartenant à cette classe d'âge dépasse 30 pour cent dans 13 chambres, y compris dans des pays tels que l'Ethiopie, la Finlande et l'Italie, qui figurent également au nombre des pays dans lesquels les

parlementaires de moins de 30 ans sont les mieux représentés. Pour ce qui est des chambres hautes, la proportion de parlementaires de moins de 40 ans siégeant au Conseil national du Bhoutan (54,5 pour cent) est de loin la plus élevée, devant les chambres hautes du Kenya (20,6 pour cent) et de la Belgique (20 pour cent). Près d'un quart des chambres hautes contre seulement trois chambres uniques et basses ne comptent aucun parlementaire dans cette tranche d'âge. A l'échelon régional, les parlementaires de moins de 40 ans sont les plus nombreux à siéger aux chambres uniques et basses en Europe, et aux chambres hautes en Asie et en Océanie (un résultat en grande partie imputable aux pourcentages exceptionnels enregistrés au Bhoutan et en Australie). A l'échelon sous-régional c'est l'Afrique de l'Est qui compte les proportions les plus élevées de jeunes parlementaires, où l'Ethiopie (35,4 pour cent) et l'Ouganda (21,9 pour cent) occupent les premières places.

Pour les parlementaires de moins de 45 ans, les chiffres augmentent sensiblement pour atteindre 28,1 pour cent dans les chambres uniques et basses, et 13,6 pour cent dans les chambres hautes. Les parlementaires de moins de 45 ans



Près de 200 jeunes parlementaires ont été réunis durant la Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires 2015, organisée conjointement par l'UIP et le Parlement japonais, afin de trouver des moyens d'éradiquer la marginalisation et la radicalisation des jeunes, notamment grâce à de nouvelles politiques en matière d'éducation ou des quotas pour l'accès à l'emploi. ©Parlement japonais, 2015

représentent 50 pour cent au moins des parlementaires siégeant aux chambres uniques et basses de 11 pays, et plus de 60 pour cent dans les chambres uniques et basses de trois pays : Andorre (60,7 pour cent), Ethiopie (63,6 pour cent) et Oman (65,9 pour cent). La proportion de parlementaires de moins de 45 ans atteint 30 pour cent ou plus dans presque la moitié des chambres. Seuls la Thaïlande ainsi que les nations insulaires du Pacifique des Etats fédérés de Micronésie et des Tuvalu ne comprennent aucun parlementaire dans cette tranche d'âge. A l'échelon régional, l'Europe arrive en tête du classement mondial dans cette catégorie, suivie par les Amériques et l'Afrique.

La tendance est moins spectaculaire dans les chambres hautes, qui comptent moins de parlementaires de moins de

45 ans en raison, notamment, de l'âge minimum plus élevé requis pour siéger à ces chambres, et l'importance majeure accordée à l'ancienneté et l'expérience politique. Dans un registre plus positif, seules deux chambres hautes ne comptent aucun parlementaire dans cette classe d'âge. La proportion la plus élevée est enregistrée au Bhoutan, avec 81,8 pour cent. Elle dépasse, par ailleurs, les 30 pour cent en Afghanistan, en Allemagne, en Belgique et au Kenya. Du point de vue des moyennes régionales, l'Océanie et l'Asie arrivent aux deux premiers rangs dans cette catégorie, pour laquelle l'Australie et le Bhoutan sont, une fois de plus, les mieux placés. A l'échelle sous-régionale, c'est l'Afrique de l'Est qui arrive une nouvelle fois en tête, avec près de 9 points de pourcentage devant les Etats des Caraïbes, qui arrivent en deuxième place.

Tableau 2

Classement des régions en fonction du pourcentage de parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans (chambres uniques et basses)

Moins de 30 ans			Moins de 40 ans			Moins de 45 ans		
Région	% moyen	N	Région	% moyen	N	Région	% moyen	N
Amériques	3,4	18	Europe	20,8	44	Europe	33,6	44
Europe	3,1	44	Amériques	16,1	18	Afrique	32,1	29
Afrique	1,5	29	Afrique	15,8	29	Amériques	28,4	18
Asie	1,1	29	Océanie	11,8	6	Océanie	28,8	6
Océanie	0,6	6	Asie	10,1	29	Asie	20,0	29
Total	2,1	126	Total	15,5	126	Total	28,1	126

Tableau 3

Classement des régions en fonction du pourcentage de parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans (chambres hautes)

Moins de 30 ans			Moins de 40 ans			Moins de 45 ans		
Région	% moyen	N	Région	% moyen	N	Région	% moyen	N
Afrique	0,7	8	Océanie	10,3	1	Océanie	25,0	1
Asie	0,3	9	Asie	7,9	9	Asie	18,2	9
Europe	0,3	15	Europe	6,0	15	Europe	12,3	15
Amériques	0,2	10	Afrique	4,4	8	Amériques	11,8	10
Océanie	0,0	1	Amériques	2,3	10	Afrique	11,5	8
Total	0,3	43	Total	5,8	43	Total	16,4	43

Tableau 4

Classement des sous-régions en fonction du pourcentage de parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans (chambres uniques et basses)

Moins de 30			Moins de 40			Moins de 45		
Sous-region	% moyen	N	Sous-region	% moyen	N	Sous-region	% moyen	N
Caraïbes	4,0	4	Afrique de l'Est	23,6	5	Afrique de l'Est	43,6	5
Amérique du Sud	3,9	9	Europe	20,8	44	Caraïbes	34,5	4
Afrique de l'Est	3,4	5	Amérique du Sud	19,5	9	Europe	33,6	44
Europe	3,1	44	Asie centrale	19,4	2	Afrique du Nord	32,7	3
Amérique centrale	2,7	3	Amérique centrale	17,2	3	Asie centrale	31,7	2
Afrique du Nord	2,3	3	Afrique du Nord	17,2	3	Amérique du Sud	31,3	9
Asie centrale	2,2	2	Afrique australe	15,1	4	Amérique centrale	30,6	3
Amérique du Nord	1,9	2	Caraïbes	15,1	6	Afrique centrale	27,7	8
Asie du Sud	1,7	5	Asie du Sud	13,8	5	Asie du Sud	27,4	5
Afrique australe	1,5	6	Moyen-Orient	12,0	10	Afrique australe	26,6	6
Asie du Sud-Est	1,2	8	Asie du Sud-Est	11,9	8	Moyen-Orient	25,3	10
Asie de l'Est	1,1	4	Afrique centrale	11,4	8	Afrique de l'Ouest	24,9	7
Moyen-Orient	0,3	10	Afrique de l'Ouest	11,3	7	Asie du Sud-Est	22,6	8
Afrique centrale	0,2	8	Amérique du Nord	9,7	2	Amérique du Nord	18,3	2
Africa de l'Ouest	0,2	7	Asie de l'Est	6,4	4	Asie de l'Est	13,2	4
Total	2,1	126	Total	15,5	126	Total	28,1	126

Résultats des élections de 2015

Un grand nombre des pays qui ont obtenu les meilleurs résultats dans cette étude font partie des 51 chambres ayant procédé à des élections en 2015 ou fin 2014. Le tableau 5 contient la liste des 10 pays dont les chambres uniques et basses comptent la proportion la plus élevée de jeunes parlementaires dans chaque tranche d'âge. Il apparaît ainsi que les trois pays en tête du classement pour les moins de 30 ans (Equateur, Finlande et Suède) et les moins de 40 ans (Andorre, Danemark et Equateur), ainsi que ceux se plaçant aux deux des trois premières places pour les moins de 45 ans (Andorre et Oman) ont tous eu des élections en 2015.

La figure 1 apporte un éclairage supplémentaire sur cette configuration. Elle montre l'évolution (en points de pourcentage) de la proportion de parlementaires de moins de 30 ans élus en 2015 aux chambres uniques et basses dont les données pour 2014 sont disponibles. La proportion de jeunes parlementaires a augmenté dans la moitié des chambres environ, tandis qu'elle a stagné, voire diminué, dans les autres. L'ampleur de la hausse (dans certains cas entre 6 et 9 points de pourcentage) contrebalance toutefois largement les replis, qui n'ont jamais dépassé 2 points de pourcentage. Les meilleurs résultats, obtenus par la Finlande et la Suède, indiquent que ces changements pourraient provenir de la décision de créer des

circonscriptions de plus grande taille (Finlande) et de la nouvelle carte politique redessinée par les élections (Finlande et Suède). Cette tendance positive est encore plus nette pour la catégorie des moins de 45 ans, dont la proportion a augmenté de 10 points de pourcentage au moins dans un grand nombre de chambres. Les progrès les plus spectaculaires ont été enregistrés par le Kirghizistan, où la proportion de parlementaires de moins de 45 ans a augmenté de plus de 23 points de pourcentage, un résultat sans doute dû aux réformes de 2011 requérant une plus grande diversité des candidats à travers l'instauration de quotas de jeunes de moins de 36 ans.

Il est important de souligner que les chambres hautes ne sont pas concernées par cette évolution dans la tranche d'âge des moins de 30 ans, en raison essentiellement de l'imposition par un grand nombre de pays d'un âge plus élevé pour siéger à ces chambres. Parmi les sept chambres renouvelées en 2015 par le biais d'élections ou de nominations (et dont les données de 2014 étaient disponibles), une seule (aux Pays-Bas) a enregistré une hausse de la proportion des jeunes parlementaires de moins de 30 ans, qui est passée de 1,3 pour cent en 2014 à 2,7 pour cent en 2015. Leur proportion est demeurée nulle dans les six autres.



Le Costa Rica arrive en 23^e place en termes du nombre de parlementaires de moins de 30 ans – bien mieux que des pays beaucoup plus grands tels que les États-Unis, la France ou l’Inde.
©UIP/Lucien Fortunati, 2015

Des progrès dans d’autres tranches d’âge sont néanmoins observés. Ainsi, les Pays-Bas ont enregistré une hausse importante du nombre de leurs parlementaires de moins de 40 ans, avec une hausse de près de 7 points de pourcentage. De même, pratiquement toutes les chambres hautes ont vu la part de leurs membres de moins de 45 ans s’accroître, celle de l’Uruguay notant une augmentation substantielle de 23 points suite aux élections de 2015. Enfin, l’Argentine et les Pays-Bas ont doublé leur part de jeunes parlementaires, tandis que le Brésil l’a triplée. Ces indications, bien qu’insuffisantes pour tirer des conclusions définitives, indiquent néanmoins que les changements s’accroissent dans diverses régions du globe.

Recommandation 1

Les parlements nationaux et l’UIP doivent continuer à recueillir, commenter et publier des données relatives à l’âge des parlementaires afin qu’elles puissent servir à évaluer les progrès réalisés – ainsi que la nécessité d’agir – en matière de représentation des jeunes dans les parlements nationaux.

Recommandation 2

Les parlements nationaux et les partis politiques doivent mettre au point des stratégies visant spécifiquement à la participation de parlementaires dans la vingtaine et la trentaine, ces tranches d’âge étant actuellement les moins bien représentées. Les chambres dont les membres sont désignés sont idéalement placées pour ce faire, puisqu’elles peuvent donner un signal fort de la volonté nationale d’accroître la participation des jeunes en accueillant des jeunes parlementaires dans leurs rangs.

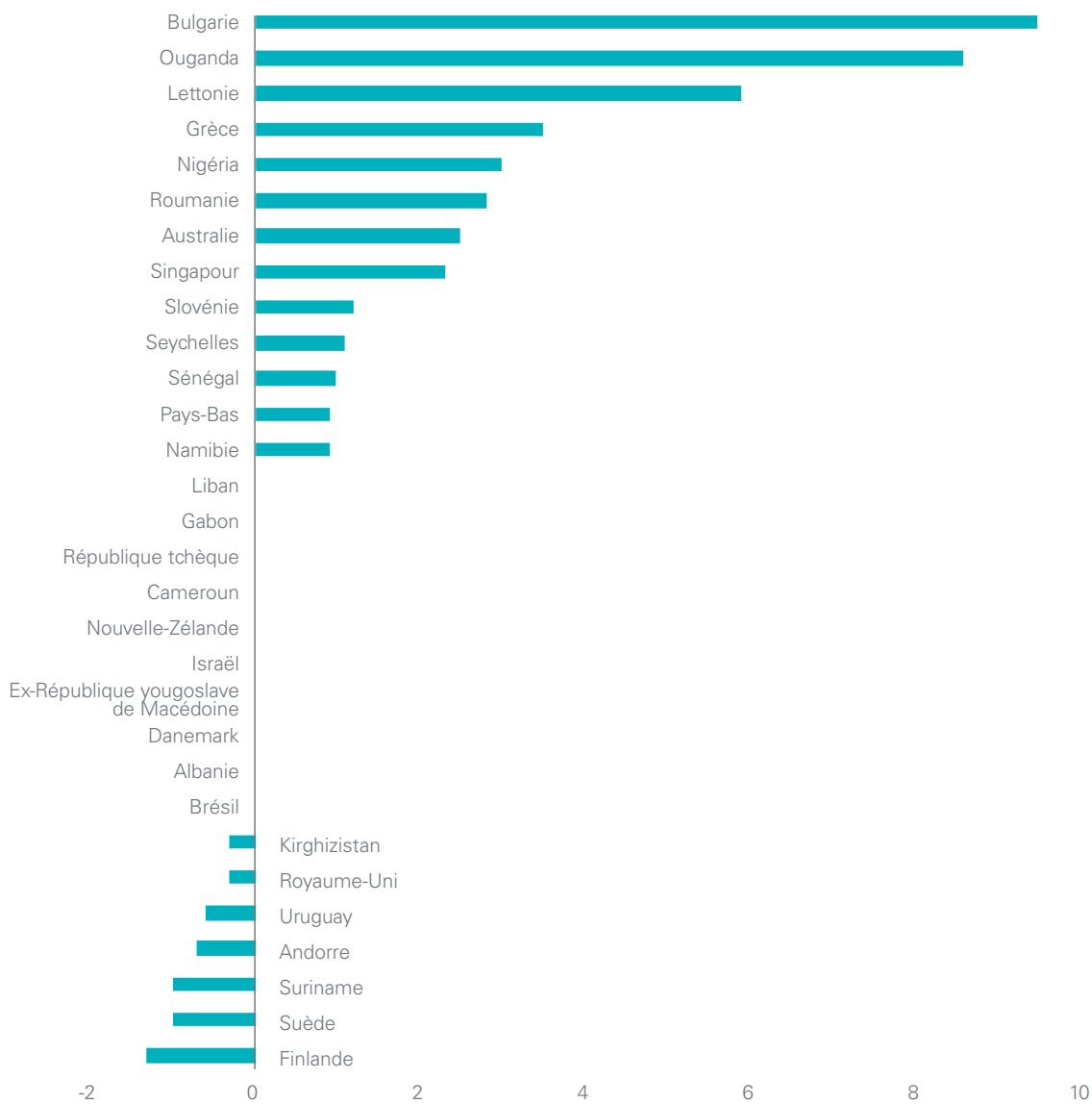
Tableau 5

Résultats des élections de 2015 pour les parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans (chambres uniques et basses)

Moins de 30 ans			Moins de 40 ans			Moins de 45 ans		
Rang	%	Pays	Rang	%	Pays	Rang	%	Pays
1	12,3	Suède	1	41,3	Danemark	1	65,9	Oman
2	10,9	Equateur	2	39,3	Andorre	2	60,7	Andorre
3	10,5	Finlande	3	38,0	Equateur	3	59,6	Seychelles
4	7,1	Andorre	4	37,9	Finlande	4	55,6	Bhoutan
5	6,5	Ex-République yougoslave de Macédoine	5	36,1	Bhoutan	5	54,8	Namibie
6	6,5	Tunisie	6	35,0	Kirghizistan	6	54,7	Equateur
7	6,1	Danemark	7	34,1	Suède	7	54,2	Kirghizistan
8	5,9	Suriname	8	32,5	Ex-République yougoslave de Macédoine	8	53,6	Danemark
9	5,6	Bhoutan	9	31,8	Oman	9	50,7	Pays-Bas
	5,6	Slovénie	10	28,8	Bulgarie	10	48,7	Bahreïn
10	5,2	Somalie						

Figure 1

Avancées et revers enregistrés par les parlementaires de moins de 30 ans à l'issue des élections de 2015 (chambres uniques et basses)* pourcentage



*Seuls les pays disposant de données pour 2014 permettant la comparaison ont été pris en compte.

Effets des interactions entre l'âge et le sexe

La figure 2, qui présente le nombre de parlementaires dans chaque classe d'âge pour toutes les chambres étudiées, révèle plusieurs tendances. Tout d'abord, le groupe de parlementaires le plus nombreux, pour les hommes comme pour les femmes, est celui des 51-60 ans, suivi du groupe des 41-50 ans. En d'autres termes, la majeure partie des parlementaires sont d'âge mûr. Les classes d'âge inférieures et supérieures sont beaucoup moins bien représentées.

Ensuite, les hommes parlementaires sont plus nombreux que leurs homologues femmes dans toutes les classes d'âge, totalisant, en général, des marges significatives. Il est intéressant de constater que les hommes parlementaires appartiennent en majorité aux classes d'âge des 41-50 ans, 51-60 ans et 61-70 ans, tandis que les femmes parlementaires entrent principalement dans celles des 31-40 ans, 41-50 ans et 51-60 ans, ce qui indique que les femmes parlementaires en tant que groupe sont collectivement plus jeunes que leurs homologues masculins. Néanmoins, la majorité des femmes ont la quarantaine et la cinquantaine, les femmes plus jeunes et plus âgées étant moins bien représentées.

Enfin, les effets des interactions entre l'âge et le sexe sont importants. La figure 3 divise le groupe des hommes

parlementaires et celui des femmes parlementaires des chambres uniques et basses en deux groupes de moins et de plus de 45 ans. Les différences entre ces quatre groupes sont frappantes. Les hommes sont plus nombreux que les femmes dans les deux tranches d'âge, mais les hommes de plus de 45 ans (qui représentent 56,9 pour cent du nombre total des parlementaires), forment un groupe nettement plus important que les trois autres. Ils sont suivis par les hommes de moins de 45 ans (19,7 pour cent), les femmes de plus de 45 (15 pour cent) et les femmes de moins de 45 (8,4 pour cent). Les jeunes femmes semblent donc doublement désavantagées, tant par l'âge que par le sexe, par rapport à leurs homologues masculins. Comme le révèle la figure 4, ce déséquilibre est encore plus net dans les chambres hautes, dans lesquelles les chiffres sont de 67,6 pour cent pour les hommes de plus de 45 ans, 19,8 pour cent pour les femmes de plus de 45 ans, 19 pour cent pour les hommes de moins de 45 ans et 4,1 pour cent pour les femmes de la même tranche d'âge.

Recommandation 3

Les parlements nationaux et les partis politiques doivent élaborer des stratégies qui favorisent l'inclusion politique et assurent la diversité des jeunes, en s'attaquant aux disparités entre le nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes siégeant dans les parlements.

Figure 2

Nombre d'hommes parlementaires par rapport aux femmes parlementaires par tranche d'âge (toutes chambres confondues)

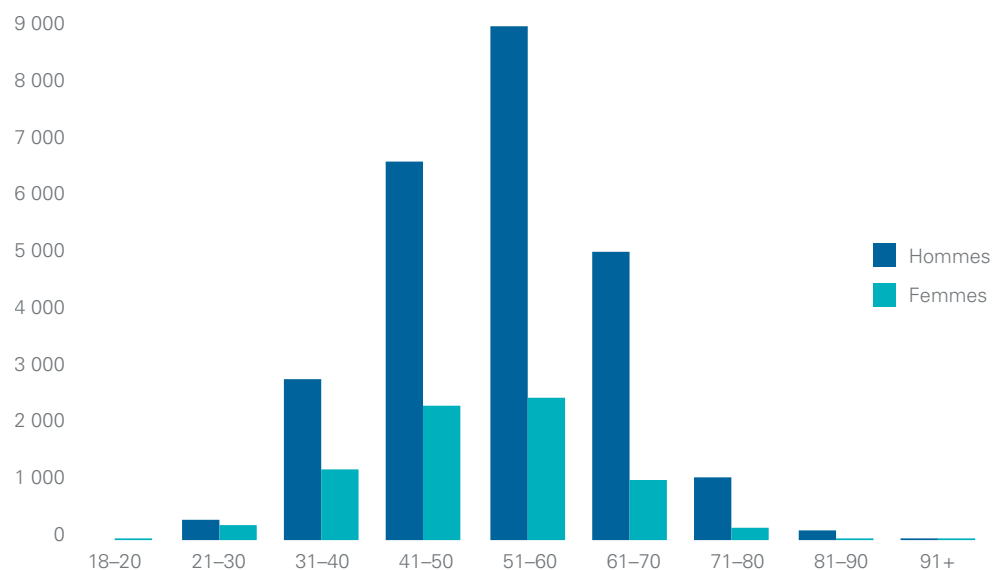


Figure 3

Nombre d'hommes et de femmes parlementaires de moins et de plus de 45 ans (chambres uniques et basses)

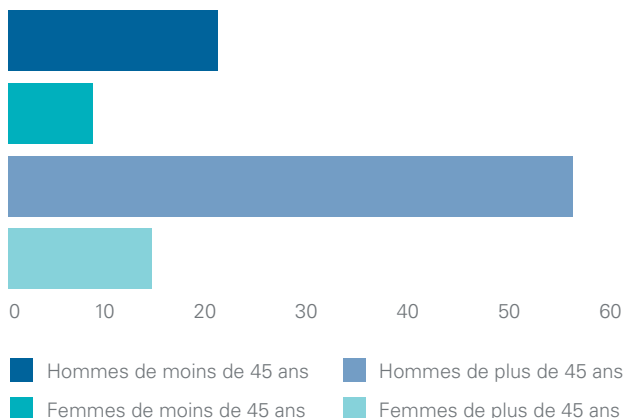
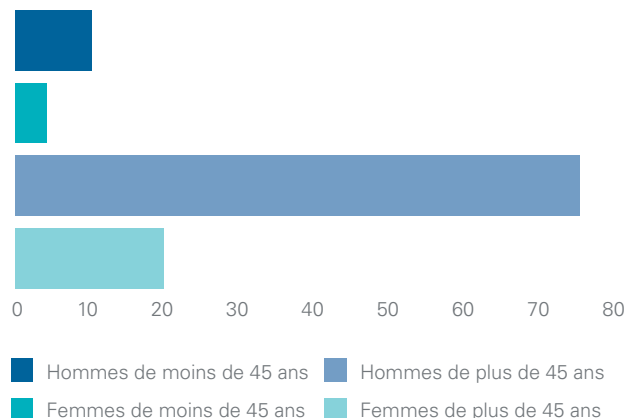


Figure 4

Nombre d'hommes et de femmes parlementaires de moins et de plus de 45 ans (chambres hautes)



Parlementaires les plus jeunes

Enfin, il a été demandé aux personnes d'identifier le parlementaire le plus jeune de chaque chambre. Il en est ressorti qu'environ deux tiers des personnes identifiées ont été élues pour la première fois entre 21 et 30 ans, et un quart ont pris leurs fonctions au parlement entre 31 et 40 ans. Dans les chambres uniques ou basses de huit parlements, les parlementaires les plus jeunes ont été élus pour la première fois entre 18 et 20 ans, et six, principalement dans les chambres hautes, entre 41 et 50 ans.⁵

Dans l'ensemble, le groupe des parlementaires les plus jeunes, qui comprend 60 pour cent d'hommes et 40 pour cent de femmes, est assez bien réparti entre les sexes. Cette proportion est plus équilibrée que la moyenne mondiale de la représentation des femmes (soit 22,7 pour cent en

novembre 2015)⁶, laissant entendre un effet de diffusion entre la représentation des femmes et celle des jeunes. Les raisons pour lesquelles la proportion de jeunes femmes est élevée dans ce groupe ne sont pas claires : elle pourrait, par exemple, résulter de l'instauration de quotas de femmes ou de l'attention croissante accordée à la représentation des jeunes.

Recommandation 4

Les gouvernements, les parlements nationaux et les partis politiques doivent consentir davantage d'efforts pour soutenir la participation politique des jeunes femmes, tant dans le cadre de programmes de mobilisation des jeunes que dans celui de stratégies visant à faire participer davantage de femmes à la vie politique.



Le député Alberto Rodriguez du parti Podemos (Nous pouvons). Durant les élections générales espagnoles de 2015, le parti Podemos a su mobiliser le vote des jeunes, ce qui lui a permis de devenir l'un des partis les plus populaires du pays. ©Reuters/Juan Medina, 2016

5 Plusieurs chambres ont dû être exclues faute de données.

6 <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>

Explication des variations constatées dans la représentation des jeunes

Principales conclusions

- Les pays dont le mode de scrutin est proportionnel élisent environ deux fois plus de jeunes parlementaires que ceux dont le mode de scrutin est mixte, et 15 à 20 fois plus que ceux dont le mode de scrutin est majoritaire.
- Les parlements qui élisent plus de femmes sont aussi ceux qui tendent à obtenir les meilleurs résultats en matière de représentation des jeunes, les informations disponibles indiquant que les mêmes facteurs jouent dans les deux cas.
- Lorsque l'âge légal pour se présenter aux élections est inférieur, la proportion de parlementaires de moins de 45 ans augmente, mais ce n'est pas autant le cas dans la tranche d'âge des moins de 30 ans.
- Ce ne sont pas les pays comptant le plus de jeunes qui dénombrent le plus de jeunes parlementaires. Au contraire, l'inverse est souvent vrai.
- Les quotas de jeunes établis sur la base de sièges réservés semblent très efficaces, les objectifs initiaux étant même parfois dépassés. Les quotas législatifs sont également efficaces; cependant, l'efficacité des quotas appliqués par les partis semble limitée.

Les données révèlent de grandes différences entre les pays et les chambres en matière de représentation parlementaire des jeunes, que cette classe d'âge s'entende comme les moins de 30, de 40 ou de 45 ans. La possibilité pour les jeunes de se porter candidats et d'être sélectionnés se heurte aux mêmes obstacles dans tous les pays. Un ensemble de facteurs contextuels dont l'ouverture plus ou moins grande des divers systèmes politiques à la participation des jeunes, pourrait expliquer les proportions plus ou moins grandes des jeunes parlementaires rencontrées dans les différents pays.

Système électoral

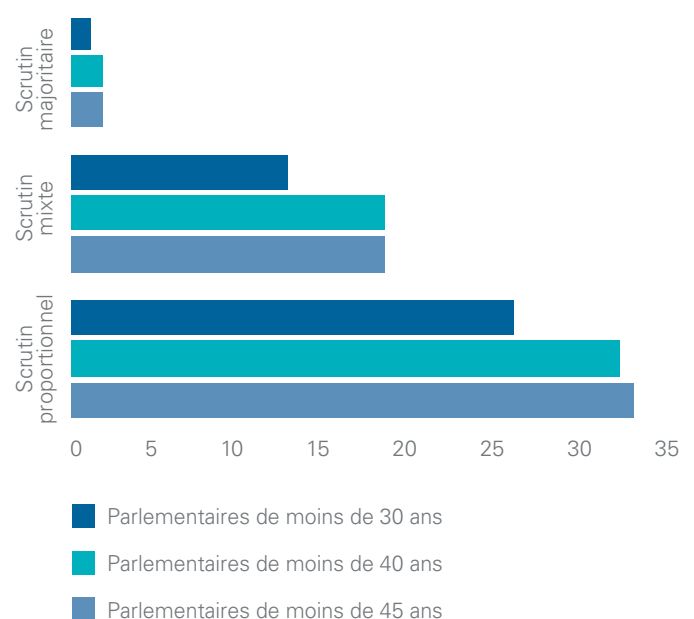
Le premier de ces facteurs est le mode de scrutin. Un nombre élevé d'études ont, par exemple, conclu que la proportion de femmes parlementaires tend à être plus élevée dans les pays dans lesquels les élections se tiennent au scrutin proportionnel de liste.⁷ Ces systèmes tendent à inciter à la composition de listes de partis « équilibrées » rassemblant des candidats émanant de groupes variés. Les modes de scrutin à la majorité simple ou relative, par contre, visent à recueillir un maximum de voix pour un candidat unique. Les partis adoptent donc une attitude plus prudente en privilégiant le type de candidat traditionnellement plébiscité aux élections, à savoir les hommes plus âgés.

La figure 5 fait apparaître les taux de représentation moyens pour chaque catégorie de jeunes parlementaires en fonction du mode de scrutin (proportionnel, mixte ou majoritaire) en vigueur dans les différents pays.

Les différences apparaissent clairement : les pays dont le mode de scrutin est proportionnel élisent deux fois plus de jeunes parlementaires (entre 24,6 et 31,4 pour cent) que lorsque le mode de scrutin est mixte (entre 12,1 et 17,4 pour cent), et 15 à 20 fois plus que lorsqu'il est majoritaire (entre 1,1 et 1,8 pour cent).

Figure 5

Pourcentage de jeunes parlementaires en fonction du mode de scrutin (chambres uniques et basses)



7 Voir, par exemple, Manon Tremblay, ed. *Women and legislative representation: Electoral systems, political parties, and sex quotas* (New York, Palgrave, 2012)

Degré d'inclusion parlementaire

Le second facteur contextuel est lié aux valeurs plus générales adoptées par les parlements envers le principe d'inclusion ou, plus précisément, celle des partis et des alliances chargées de sélectionner les candidats à la députation. La proportion de femmes dans les parlements nationaux, chiffres actualisés chaque mois par l'UIP⁸, constitue une mesure d'inclusion. Tout comme les jeunes, les femmes sont souvent exclues ou laissées pour compte lors de la sélection des candidats. La politique est traditionnellement considérée comme un espace « masculin », et les femmes sont souvent dissuadées ou empêchées d'accumuler l'expérience politique requise pour briguer un siège de parlementaire.

L'analyse quantitative révèle une corrélation positive statistiquement significative entre les pourcentages de femmes et de parlementaires de moins de 45 ans siégeant aux chambres uniques et basses. Une seconde analyse menée dans le but d'étudier cette corrélation et de lier son existence au fait que les femmes parlementaires appartiennent en général à des tranches d'âge moins élevées que leurs homologues masculins, a conclu à une corrélation statistique moins forte, bien que toujours significative. Pris dans leur ensemble, ces résultats donnent à penser que les facteurs aboutissant à l'inclusion ou l'exclusion des femmes sont identiques ou bien liés à ceux qui empêchent ou permettent l'inclusion des jeunes.

Les exemples pris à l'échelon national corroborent ces conclusions. Ainsi, les pays comptant la proportion la plus élevée de parlementaires de moins de 30 ans (l'Equateur, la Finlande, la Norvège et la Suède) sont aussi ceux dans lesquels la proportion de femmes est la plus élevée (43,6; 41,6; 41,5 et 39,5 pour cent respectivement). A l'opposé, les pays comptant très peu de femmes parlementaires, voire aucune, tels que les Etats fédérés de Micronésie et les Tuvalu appartenant aux nations insulaires du Pacifique ne comptent aucun jeune parlementaire.

Règles d'éligibilité

Le troisième facteur est l'âge minimum exigé pour avoir le droit de voter et de se porter candidat à la députation. L'âge minimum pour avoir le droit de voter est de 18 ans dans 90 pour cent des pays ayant participé à l'enquête. Dans certains cas, cet âge est abaissé à 16 ou 17 ans en Argentine, Autriche, Brésil, Cuba, Equateur, Indonésie et Nicaragua. En République de Corée, au Bahreïn, au Liban, en Malaisie et à Oman, les jeunes doivent attendre davantage avant de pouvoir voter (respectivement 19, 20, 21 et 23 ans).⁹

Au contraire, l'âge minimum requis pour être élu au parlement varie considérablement d'un pays à l'autre. Les âges mentionnés par la majorité des chambres ayant répondu à l'enquête étaient 18 et 25 ans, un nombre important d'entre elles ayant répondu 21 ans. Dans la majeure partie des pays étudiés (65,1 pour cent), les citoyens doivent attendre encore plusieurs années (parfois deux ou trois ans, mais le plus souvent sept ans au moins) après avoir atteint l'âge minimum requis pour voter avant de pouvoir briguer un siège au parlement. Le délai est, en règle générale, plus long pour les chambres hautes, par exemple jusqu'à 35 ans en Afghanistan, au Brésil, au Burundi, au Paraguay et aux Philippines, et 40 ans au Cameroun, en République tchèque, au Rwanda et au Zimbabwe.

Ces dernières années, plusieurs pays ont pris des mesures visant à abaisser les âges minimum légaux. Parmi les chambres ayant répondu à l'enquête, cinq ont abaissé l'âge requis pour voter (de 18 à 16 ans en Autriche et en Equateur, par exemple) et huit ont revu à la baisse l'âge requis pour se présenter aux élections, en général à 18 ans (comme au Kenya, au Maroc et au Royaume-Uni). En Algérie, une réforme visant explicitement à accroître la représentation des jeunes a abaissé de 28 à 25 ans l'âge minimum requis pour se porter candidat.

L'analyse n'a pas révélé de corrélation statistiquement significative entre un âge minimum inférieur pour se présenter à la députation et le pourcentage de parlementaires de moins de 30 ans, mais



L'UIP considère qu'il est primordial que les jeunes s'investissent pleinement dans le processus démocratique et qu'ils soient de ce fait mieux représentés dans leurs parlements. Les statistiques de l'UIP révèlent qu'en 2015, seul 1,9 pour cent des parlementaires du monde avaient moins de 30 ans.
©UIP/Pierre Albouy, 2015

⁸ <http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>

⁹ Les chambres hautes d'Inde et d'Irlande sont élues au suffrage indirect par les membres d'autres organes, dont les âges varient.

a mis en évidence une corrélation positive entre ce critère et la proportion de parlementaires de moins de 45 ans. Plus précisément, dans les pays autorisant les citoyens de moins de 21 ans à se présenter aux élections, la proportion de parlementaires de moins de 45 ans est de 33,4 pour cent en moyenne, contre 27,3 dans les pays dans lesquels l'âge minimum est de 21 ans ou plus. Cette corrélation semble indiquer que l'abaissement des âges minimums d'éligibilité fait augmenter la probabilité que des jeunes soient candidats ou élus au parlement.

Recommandation 5

L'âge minimum requis pour se présenter aux élections législatives doit concorder avec l'âge minimum requis pour voter, afin de favoriser l'accès des jeunes au parlement et d'éviter qu'ils ne doivent patienter des années pour briguer un siège. Le cas échéant, il convient également d'envisager d'abaisser l'âge minimum requis pour voter.

Age de la population

Le quatrième facteur concerne la proportion de jeunes dans la population. Les données statistiques indiquent que plus la proportion de jeunes de moins de 30 ans dans la population est élevée, *moins nombreux* sont les parlementaires de moins de 30 ans. Il existe une corrélation *négative* entre un âge médian bas et la représentation des jeunes de moins de 30 ans.

Ces tendances semblent indiquer que la jeunesse de la population ne garantit pas automatiquement une représentation plus élevée des jeunes, très probablement pour diverses raisons économiques, sociales et politiques, mais aussi à cause de l'absence de modèles incarnés par les jeunes auxquels la jeunesse peut s'identifier. Ces tendances illustrent de façon saisissante le tragique fossé en matière de représentation perdurant dans les sociétés les plus jeunes du monde, et mettent en évidence la nécessité de prendre des mesures de correction ou d'atténuation.

Des étudiants français manifestent dans tout le pays contre un projet de réforme des systèmes de pension.
©AFP/Fred Dufour, 2010

10 Les réponses à l'enquête émanant de responsables parlementaires, il est probable qu'elles sous-estiment le nombre de partis ayant adopté des quotas de jeunes.

Recommandation 6

Les parlements et les partis politiques des pays dans lesquels les jeunes forment une large part de la population doivent élaborer des stratégies visant à garantir la présence des jeunes au parlement dans le but de corriger la relation inversement proportionnelle entre le nombre de jeunes dans la population et le nombre de jeunes parlementaires, afin de préserver la légitimité démocratique du parlement et d'éviter la menace plus générale que la désaffection à grande échelle d'une couche importante de la population fait peser sur la démocratie.

Quotas de jeunes

Les quotas de jeunes, qui peuvent prendre la forme de sièges réservés aux jeunes au sein des parlements ou consister à imposer aux partis de désigner un certain nombre de candidats jeunes, représentent une cinquième solution possible pour faire augmenter la proportion de jeunes parlementaires. Les réponses au questionnaire et les recherches complémentaires entreprises indiquent toutefois que cet outil n'est guère mis à profit pour développer la participation des jeunes.

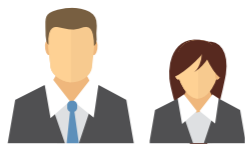
Le tableau 6 présente les caractéristiques fondamentales de ces politiques, notamment le type de quota choisi (sièges réservés, quotas législatifs et quotas appliqués par les partis), la tranche d'âge concernée et le pourcentage retenu. Ces politiques, qui semblent très hétéroclites, n'ont que peu de points communs en dehors de l'objectif poursuivi, à savoir inciter les jeunes à se présenter aux élections et leur permettre d'être élus. Quatre pays seulement garantissent la présence des jeunes au parlement en leur réservant des sièges. Six exigent de tous les partis qu'ils désignent un certain pourcentage de jeunes candidats. Enfin, les partis de cinq pays au moins stipulent un pourcentage minimum de jeunes candidats sur les listes présentées par les partis.¹⁰



Infographie



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Les hommes parlementaires sont plus nombreux que leurs homologues féminins dans toutes les classes d'âge.

SIGNE ENCOURAGEANT

Le déséquilibre entre les hommes et les femmes est moins prononcé parmi les parlementaires les plus jeunes, pour lesquels le rapport est de :

60:40

HOMMES

FEMMES

GENRE



1,9%

Les jeunes de moins de 30 ans représentent 1,9 pour cent des parlementaires du monde.

Près d'un tiers des chambres uniques et basses du monde ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans.

0%

80%

Plus de 80% des chambres hautes du monde ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans.

La représentation des jeunes dans les parlements nationaux 2016



MOINS DE 30 ANS



1,6% → **1,9%**

1,9 pour cent des parlementaires ont moins de 30 ans contre 1,6 pour cent en 2014.

MOINS DE 40 ANS



12,9% → **14,2%**

14,2 pour cent des parlementaires ont moins de 40 ans contre 12,9 pour cent en 2014.

MOINS DE 45 ANS



23,9% → **26%**

26 pour cent des parlementaires ont moins de 45 ans contre 23,9 pour cent en 2014.

MOINS DE 40 ANS

MOINS DE 30 ANS

QUOTAS

Dans les pays où les quotas de jeunes existent, le pourcentage des parlementaires de moins de 30 ans est nettement inférieur à celui des moins de 40 ans.

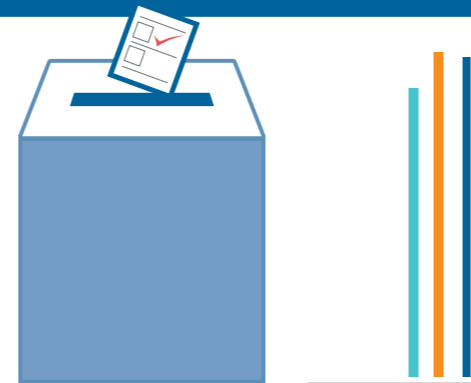
- moins de 30 ans
- moins de 40 ans
- moins de 45 ans



Majoritaire



Mixte



Proportionnel

Les pays dont le mode de scrutin est proportionnel élisent environ deux fois plus de jeunes parlementaires que ceux dont le mode de scrutin est mixte, et 15 à 20 fois plus que ceux dont le mode de scrutin est majoritaire.

MODE DE SCRUTIN



25%

Moins de 25 pour cent des **commissions** parlementaires traitant de thématiques liées à la jeunesse sont présidées par des jeunes parlementaires, qui sont majoritaires dans moins d'un tiers d'entre elles.



50%

La moitié des pays visés par l'étude dispose d'un parlement de jeunes, parfois officiellement rattaché au parlement national, mais souvent coordonné par des **organisations non gouvernementales**, des **ministères**, des **établissements scolaires** ou des **administrations locales**.

Infographie

Les deux dernières colonnes du tableau 6, qui indiquent le pourcentage de jeunes parlementaires de moins de 30 et 40 ans pour les pays ayant adopté des quotas de jeunes, donnent une idée de l'efficacité de ces mesures. Seuls ces deux âges sont répertoriés dans le tableau, du fait qu'aucun de ces quotas ne s'applique aux parlementaires ayant dépassé 40 ans. Comme indiqué, la représentation des jeunes tend à être plus élevée dans les pays ayant adopté des sièges réservés et des quotas législatifs.

Il est intéressant de constater que, dans les pays disposant de sièges réservés, la proportion de jeunes parlementaires dépasse largement le pourcentage minimum qui leur est attribué par quota. Il se pourrait que les quotas exercent un effet mobilisateur faisant augmenter tant l'offre que la demande de candidats ayant un certain profil.¹¹ Par contre, parmi les Etats ayant adopté des quotas législatifs, seul le Kirghizistan compte une proportion de jeunes parlementaires dépassant le seuil imposé par les quotas (même si les chiffres sont proches en Tunisie). Les quotas appliqués par les partis donnent, quant à eux, des résultats très variables dépendant, pour une part au moins, de la taille et des succès électoraux des partis les appliquant. Dans cette catégorie, la Suède fait figure d'exception, notamment parce que des partis de tous bords ont adopté des politiques formelles ou informelles visant à faire figurer des jeunes sur leurs listes de candidats.

La dernière observation concernant ces données a trait aux fortes fluctuations constatées dans tous les pays dans les pourcentages dues aux différentes définitions appliquées pour désigner les parlementaires «jeunes». Sans exception aucune, la proportion de parlementaires de moins de 30 ans est nettement inférieure à celle des moins de 40 ans. L'optique dans laquelle ces politiques sont élaborées pourrait en être la cause. En effet, fixer la limite d'âge à 35 ou 40 ans pourrait faciliter l'élection de parlementaires d'une trentaine ou quarantaine d'années, plutôt que celle de parlementaires dans la vingtaine.

Recommandation 7

Les parlements et les partis politiques doivent envisager d'adopter des quotas de jeunes destinés à faire augmenter le nombre de jeunes parlementaires. Les systèmes les plus efficaces semblent être ceux des sièges réservés et des quotas législatifs; néanmoins, les quotas appliqués par les partis peuvent aussi jouer un rôle important dans l'abaissement des obstacles entravant la nomination et l'élection de jeunes parlementaires.

Tableau 6

Quotas de jeunes et représentation des jeunes au parlement

Pays	Type de quota	Classe d'âge	% du quota	% de moins de 30 ans	% de moins de 40 ans
Rwanda	Sièges réservés	Moins de 35 ans	7,7	1,3	22.5
Maroc	Sièges réservés	Moins de 40 ans	7,6	1,9	17.9
Kenya					
Chambre basse	Sièges réservés	Moins de 35 ans	3,4	Absence de données	Absence de données
Chambre haute	Sièges réservés	Moins de 35 ans	2,9	5,9	20.6
Ouganda	Sièges réservés	Moins de 30 ans	1,3	1,1	21.9
Philippines	Législatif	Inconnu	50*	1,7	15.8
Tunisie	Législatif	Moins de 35 ans	25**	6,5	22.6
Sri Lanka	Législatif	Moins de 35 ans	25***	2,4	12.4
Gabon	Législatif	Moins de 40 ans	20	0.0	8.6
Kirghizistan	Législatif	Moins de 36 ans	15	4,2	35.0
Egypte	Législatif	Inconnu	Variable****	Absence de données	Absence de données
Nicaragua	Appliqué par les partis	Inconnu	40, 15	1,1	14.1
Suède	Appliqué par les partis	Moins de 35 ans	25	12,3	34.1
Chypre	Appliqué par les partis	Moins de 45 et 35 ans	20	0,0	1.8
Sénégal	Appliqué par les partis	Inconnu	20	0,0	11.3
Croatie	Appliqué par les partis	Inconnu	Inconnu	0,7	14.6

A l'exception du Kenya, comme indiqué, ces politiques s'appliquent aux chambres uniques ou basses du parlement

*50% des candidats figurant sur les listes des scrutins proportionnels doivent appartenir à différents secteurs, dont les jeunes.

**Dans les circonscriptions de 4 sièges au moins, 1 jeune candidat doit figurer à l'une des 4 premières places.

***Femmes et jeunes candidats confondus.

****16 jeunes candidats au minimum doivent être désignés dans 4 circonscriptions électorales.

11 Brigitte Geissel et Evelin Hust, "Democratic mobilisation through quotas: Experiences in India and Germany", *Commonwealth and Comparative Politics* 43 (2): 222-244 (2005)

Les jeunes et le processus législatif

Principales conclusions

- Les réseaux de jeunes parlementaires, dont le nombre augmente, peuvent se révéler utiles pour rassembler les jeunes responsables politiques et coordonner les travaux sur les problèmes des jeunes.
- Nombreux sont les parlements ayant une commission qui traite de la jeunesse, mais presque toutes traitent également d'autres dossiers.
- La majeure partie des commissions chargées de la jeunesse sont présidées par des hommes de plus de 40 ans.
- Seul un tiers des commissions chargées de la jeunesse sont majoritairement composées de jeunes parlementaires, et seul un quart sont dirigées par des jeunes parlementaires.

Outre l'élection de jeunes parlementaires, la deuxième solution pour développer la participation des jeunes au parlement consiste à donner aux jeunes élus des outils leur permettant d'intégrer la perspective des jeunes dans l'élaboration des politiques publiques. Ceci peut notamment passer par la création de réseaux de jeunes parlementaires, c'est-à-dire l'établissement de liens susceptibles de faciliter le travail législatif et d'autonomiser les jeunes parlementaires. Il peut aussi se révéler utile de créer un groupe parlementaire chargé des questions de la jeunesse, de siéger à une commission chargée de la jeunesse, de soutenir les initiatives législatives en faveur des jeunes ou de tenter par d'autres voies de tenir compte, dans le travail parlementaire, des besoins et des intérêts des jeunes.

Si élire des jeunes parlementaires et faire avancer la cause des jeunes ne sont pas des objectifs antinomiques, ils ne vont pas nécessairement totalement de pair non plus. Il peut arriver que les jeunes parlementaires ne considèrent pas la représentation des jeunes comme leur objectif principal ou unique de responsables élus. A l'inverse, des parlementaires plus âgés peuvent s'intéresser aux jeunes et se faire le relai de leurs préoccupations. La notion d'un « électorat de jeunes », actif, bien que nouvelle pour l'instant, pourrait toutefois prendre forme grâce à des initiatives concrètes sur le terrain.

Encadré 1 : Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a vu le jour en 2013 dans le but de rassembler les jeunes parlementaires du monde entier au sein d'une plateforme internationale dirigée par eux. Il a pour objectif de renforcer la participation des jeunes, et, grâce au partage des expériences, d'aider les jeunes parlementaires à faire accroître leur influence et à veiller à ce que l'avis de la jeunesse soit pris en compte dans l'élaboration des politiques à l'échelon parlementaire mondial. Ce Forum a également servi de modèle aux réseaux nationaux de jeunes parlementaires, comme au Nigéria qui a créé, en 2015, sa section nationale du Forum de l'UIP.

Réseaux et groupes parlementaires

Les réseaux et les groupes de parlementaires peuvent concourir à la réalisation des deux objectifs suivants : rassembler les jeunes parlementaires et coordonner les travaux concernant les jeunes conduits au sein du parlement (voir l'encadré 1). Certains jeunes responsables politiques ont fait part de leur scepticisme quant à l'utilité de ces réseaux qui, s'ils rassemblent les jeunes autour de problématiques communes ou proches, n'en restent pas moins clivés en fonction des affiliations politiques et de la diversité des expériences personnelles en lien, entre autres, avec le genre, la race, la religion et la classe sociale. Bien que les réseaux de jeunes parlementaires ne soient pas très nombreux, il en existe dans diverses chambres. Dans la majeure partie des cas, ils semblent de création récente. Le niveau de représentation des jeunes est supérieur à la moyenne dans la plupart de ces chambres.

Certains de ces réseaux sont formels, comme le Réseau des jeunes parlementaires au Cameroun, créé en 2010, l'Association des jeunes parlementaires au Kenya, créée en 2004, le Cabinet des jeunes parlementaires au Mozambique, institué en 2010, et le Forum des jeunes parlementaires au Nigéria, créé en 2015.

La majeure partie d'entre eux sont toutefois informels, comme c'est le cas au Chili et aux Philippines. Des réseaux seraient en cours de création en Afrique du Sud, au Danemark et au Royaume-Uni, ce qui pourrait être révélateur d'une tendance à long terme.

Plusieurs groupes parlementaires s'occupent également des questions concernant les jeunes ou constituent un lien avec les parlements de jeunes (voir le tableau 7 qui contient des exemples pour ces deux catégories).

Recommandation 8

Les parlements doivent encourager la création de réseaux nationaux de jeunes parlementaires devant leur conférer une autonomie accrue en développant leurs compétences législatives, en favorisant la collaboration et en faisant mieux connaître les questions concernant les jeunes dans les politiques publiques.

Tableau 7

Réseaux et groupes de jeunes au parlement

Réseaux de jeunes parlementaires

Réseau de jeunes parlementaires (Cameroun)
Réseau de jeunes parlementaires (Equateur)
Intergroupe de jeunes de la Chambre des députés (Italie)
Réseau international de jeunes parlementaires (Finlande)
Association de jeunes parlementaires (Kenya)
Forum de jeunes parlementaires (Nigéria)

Groupes parlementaires consacrés à la jeunesse

Forum parlementaire sur les jeunes (Inde)
Groupe visant à promouvoir les politiques en faveur des jeunes (Israël)
Association de parlementaires œuvrant pour les enfants et les jeunes (Suriname)
Réseau parlementaire pour la prise en compte de la perspective des jeunes en politique (Suède)
Groupe parlementaire enfance et jeunesse (Suisse)
Groupe parlementaire interpartis chargé des questions concernant les jeunes (Royaume-Uni)

Commissions parlementaires

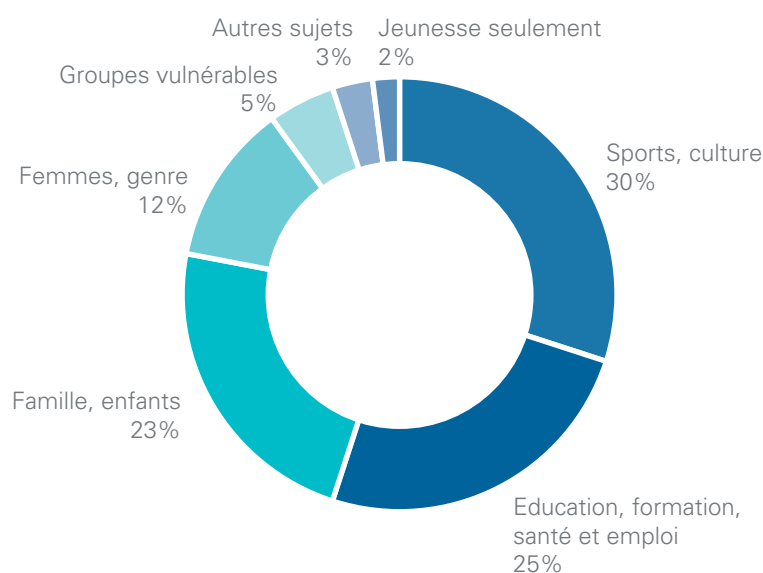
L'enquête de l'UIP cherchait à savoir si les pays avaient instauré « des organes parlementaires traitant des questions concernant les jeunes ». Cinquante chambres ont répondu par l'affirmative, tout en citant cependant le nom de comités et commissions ne comportant pas, dans leur titre, ni les termes de « jeunes/jeunesse » ni d'« enfants/enfance ». Les réponses ont toutefois apporté des éléments d'information concernant le type de questions associées aux jeunes dans les divers pays du monde, ainsi que la mesure dans laquelle les questions concernant les jeunes sont intégrées aux travaux d'autres commissions. L'éducation est sans doute le sujet le plus souvent cité, mais d'autres apparaissent également fréquemment : collectivité, culture, emploi, santé publique, logement, droits de l'homme, sciences, affaires sociales, couverture sociale, sport, technologie et médias sociaux.

Quarante-huit autres chambres ont cité des commissions parlementaires portant dans leur titre le terme de « jeunes/jeunesse » ou des termes proches (comme enfants/enfance ou adolescents/adolescence). Les recherches complémentaires réalisées sur Internet ont porté à 72 le nombre total de chambres ayant une commission chargée de la jeunesse. Il est frappant de constater que deux pays seulement (le Guatemala et la République arabe syrienne) disposent d'une commission se consacrant exclusivement à cette question. Comme le montre la figure 6, il est beaucoup plus fréquent que les questions relatives à « la jeunesse » soient regroupées avec d'autres thématiques de fond et centres d'intérêt. Trente pour cent de ces commissions ont dans leur titre les termes « sport » ou « culture », tandis que 25 pour cent font référence à des considérations liées à l'éducation, la formation, la santé ou l'emploi des jeunes (ou le chômage). Vingt-trois pour cent traitent de questions relatives à la famille et à l'enfance. Un plus petit nombre d'entre elles (12 pour cent) regroupent la question des jeunes avec celles des femmes et de l'égalité des sexes, tandis qu'une poignée (5 pour cent) mentionne les groupes vulnérables que sont les personnes âgées et les personnes handicapées.

Les données recueillies lors de l'enquête indiquent que ces commissions sont en majorité présidées par des hommes dont l'âge varie, mais se situe en général dans la quarantaine ou plus. Moins de 25 pour cent de ces commissions sont présidées par de jeunes parlementaires. Le degré de représentation des deux sexes varie énormément, allant de commissions presque intégralement masculines à des commissions mixtes, voire presque intégralement féminines. Les jeunes parlementaires composent la majorité des membres des commissions d'un tiers seulement des chambres pour lesquelles des données ont été communiquées. Il est intéressant de relever que les membres de certaines de ces commissions (au Bangladesh, au Bhoutan, en Namibie, à Oman et aux Philippines) ont presque tous moins de 45 ans. D'autres commissions chargées de thématiques liées à la jeunesse (au Cameroun, à Monaco, au Nigéria, en Pologne et au Zimbabwe, par exemple) ne comptent pratiquement aucun membre jeune. Les données montrent qu'une corrélation existe entre l'accroissement de la proportion de parlementaires de moins de 45 ans et l'augmentation de la part du nombre de jeunes siégeant à ces commissions, mais pas avec le nombre de jeunes parlementaires les présidant.

Figure 6

Commissions parlementaires traitant de la jeunesse et autres questions



Encadré 2 : Repenser les circonscriptions

Les efforts visant à établir un lien entre les jeunes parlementaires et les couches jeunes de la population demeurent marginaux. Une expérience innovante a été tentée dans ce domaine en Afrique du Sud, où l'Alliance démocratique a créé une circonscription non géographique rassemblant des « établissements d'enseignement supérieur », confiée au parlementaire le plus jeune de ce parti. Chaque semaine, ce dernier se rend dans différentes universités du pays pour s'informer des préoccupations des jeunes. Il les relaie à divers ministères, ce qui donne aux étudiants et aux fonctionnaires travaillant dans les universités un accès plus direct aux centres de la prise de décision. Ces visites, qui contribuent à l'élaboration de la politique publique, bénéficient également au parti, qui mobilise davantage de jeunes et incite un grand nombre de nouveaux électeurs à aller voter.

Nouer le dialogue entre les jeunes et les parlements

Principales conclusions

- Il existe des parlements de jeunes dans la moitié des pays ayant répondu à l'enquête. Ils remplissent diverses fonctions, notamment relayer la voix des jeunes, leur offrir l'expérience de la participation à des débats, développer leur autonomie politique et les sensibiliser davantage au travail parlementaire.
- Pour éviter que les parlements de jeunes ne se positionnent en alternative aux parlements nationaux, ils doivent être prioritairement composés de jeunes gens n'ayant pas encore l'âge de voter.
- Dans certains pays, le recours créatif et efficace aux nouvelles technologies aide à mobiliser les jeunes et peut accroître l'accessibilité et la transparence des parlements pour l'ensemble des citoyens.

Outre l'élection et l'autonomisation des jeunes parlementaires, il existe une troisième solution pour accroître la participation des jeunes au parlement, à savoir initier les jeunes aux travaux parlementaires dès leur plus jeune âge, qu'ils aient ou non l'intention de se porter candidat à des fonctions publiques par la suite. La stratégie la plus couramment adoptée pour ce faire consiste à organiser des parlements de jeunes, ce qui offre aux jeunes de tous âges la possibilité de se familiariser avec le fonctionnement des travaux des parlements voire, dans certains cas, de contribuer aux débats politiques.

D'autres initiatives mettent à profit les nouvelles technologies pour rendre les parlements plus accessibles aux jeunes. Une conséquence inattendue de certains de ces programmes est qu'ils ont eu, à leur tour, pour effet de développer la capacité des jeunes à contrôler les activités du parlement en tant que tel, dans un sens qui permet d'améliorer la transparence pour tous les citoyens.

Parlements de jeunes

Selon les réponses au questionnaire, il existe des parlements de jeunes dans environ la moitié des pays ayant participé à l'enquête. Certains sont officiellement rattachés au parlement national, mais la majeure partie est coordonnée par des ONG, des ministères, des établissements scolaires ou d'autres administrations locales. Il arrive toutefois que les parlementaires et le personnel parlementaire prennent une certaine part à l'organisation des parlements de jeunes, qui se réunissent parfois dans les locaux du parlement.

Les groupes cibles varient énormément. Certains parlements de jeunes ciblent les enfants de huit ans et plus, d'autres visent plutôt les adolescents. La majeure partie d'entre eux s'adressent à un public allant des jeunes en âge de voter (16 ou 18 ans) jusqu'aux jeunes de 30 ou 35 ans. A quelques exceptions près (par exemple le Pakistan et le Pérou, où les garçons sont majoritaires), la plupart des parlements de jeunes sont composés d'un nombre à peu près égal d'hommes et de femmes.



2015 a marqué les cinq ans d'une résolution de l'UIP sur la participation des jeunes au processus démocratique.
©UIP/Pierre Albouy, 2015

Le mode de sélection des participants varie. Bien souvent, une commission centralisée se charge des inscriptions. Parfois, des élections ont lieu dans un établissement scolaire. Les participants peuvent également être occasionnellement sélectionnés par le biais d'élections ouvertes et publiques. Il arrive aussi que les conseils locaux de jeunes jouent un rôle. La fréquence des activités est tout aussi variable. La majorité des parlements de jeunes se réunissent une fois par an, en général dans les locaux du parlement, au terme de semaines ou de mois de préparation. D'autres sont conçus comme des programmes annuels ou comme un cycle d'activités débouchant sur la tenue d'une réunion officielle annuelle.

Les objectifs poursuivis par les parlements de jeunes entrent dans trois grandes catégories. La première concerne leur capacité à débattre. L'objectif consiste à écouter les jeunes, à leur donner la possibilité d'exprimer leur point de vue, ainsi qu'à améliorer leurs chances d'être entendus et leur capacité à exprimer leurs préoccupations. Ils ont ainsi la possibilité de contribuer à l'élaboration du programme de la politique publique concernant les jeunes (parfois) directement relayé aux responsables politiques, voire diffusé en direct à la télévision. Leur finalité consiste également à permettre aux jeunes de tisser des liens suivis entre eux, ainsi qu'avec les responsables parlementaires et gouvernementaux.

Le second objectif est la sensibilisation. Les parlements de jeunes ont pour but de familiariser les jeunes avec le travail des parlements, tant du point de vue de la rédaction des projets de loi que de la participation aux débats ou le vote des lois. Certaines réponses parlent d'un processus d'« apprentissage » ou d'« éducation à la démocratie ». En Nouvelle-Zélande, l'expérience est « aussi proche que possible du parlement réel », ce qui inclut le travail dans les circonscriptions et l'interaction avec une tribune de journalistes en herbe. Même si par la suite les participants n'occupent jamais de fonction élective, l'expérience peut les aider à comprendre comment en tant que citoyens influencer sur le processus décisionnel gouvernemental.

Le troisième objectif des parlements de jeunes concerne l'autonomisation politique. Ces initiatives sont prises dans l'espoir que l'expérience de la démocratie participative et l'aide apportée aux jeunes pour développer leurs qualités d'orateurs et de dirigeants en général les inciteront à devenir des citoyens actifs et susciteront leur intérêt pour les affaires publiques. L'un des buts poursuivis consiste à renforcer l'aptitude à l'exercice du pouvoir des jeunes dans les parlements, dans l'objectif plus général de renforcer l'action militante des jeunes dans la société civile, pour enraciner le processus démocratique et améliorer l'image des jeunes et de la politique.

Recommandation 9

Les parlements, les pouvoirs locaux et les ONG doivent investir dans les parlements et les conseils de jeunes afin de permettre aux jeunes de donner leur avis, d'apprendre à influencer sur l'élaboration des politiques et de développer les compétences requises pour agir efficacement au niveau politique, ainsi que de leur montrer que la participation à la vie politique leur est accessible. Pour éviter que les parlements de jeunes ne deviennent une alternative à la représentation des jeunes au parlement national, ils doivent viser

prioritairement les jeunes n'ayant pas encore l'âge de voter.

Transparence parlementaire impulsée par les jeunes

Ces dernières années, le potentiel des technologies en ligne a été mis à profit de diverses manières pour améliorer l'accessibilité des parlements aux jeunes et à l'ensemble des citoyens. Au Brésil, un groupe de jeunes a été autorisé à organiser un « hackathon » d'une semaine à la Chambre des députés. L'idée consistait à mettre à profit les données ouvertes récemment mises à disposition sur le site web de la chambre pour créer des applications et des sites web conviviaux conçus pour aider les citoyens (tout particulièrement les jeunes) à se familiariser avec la procédure législative et les activités du parlement.

Le succès rencontré par cette initiative, inspirée du parti pris de partage de l'information des pirates informatiques, de la formulation participative d'idées et de la recherche de nouveaux modes d'élaboration de solutions a permis la création, au sein de la chambre basse, d'un « laboratoire pirate »¹² dans lequel programmeurs, responsables politiques et fonctionnaires explorent ensemble de nouveaux modes de communication avec le public.¹³ Une initiative baptisée « Wikilegis » permet par exemple aux citoyens de commenter les projets de loi débattus au parlement.¹⁴

Dans d'autres pays, les innovations ont pris la forme d'outils en ligne permettant de suivre les activités du parlement, le rendant plus accessible et transparent. En Tunisie, à la suite des manifestations du Printemps arabe en 2010 et 2011, un groupe de jeunes a lancé un projet en ligne visant à suivre le travail de l'Assemblée nationale constituante¹⁵ en publiant les textes et les amendements proposés et en indiquant qui avait voté pour ou contre chaque article. Le groupe a poursuivi son travail en 2014, à l'issue des premières élections législatives, en communiquant les profils et les coordonnées de tous les parlementaires et en réalisant un méticuleux travail de documentation relatif aux activités du parlement. Le site web, fouillé mais convivial, donne le détail des débats et des votes, transmis en temps réel dans des tweets en français et en arabe.¹⁶ En Jordanie, le Centre Al Hayat, organisation de jeunes militants, s'est également lancé dans le suivi des travaux parlementaires en assistant aux séances et en élaborant des tableaux de bord évaluant la performance de chaque parlementaire sous l'angle des questions posées, des votes et de la présence.¹⁷

Recommandation 10

Les parlements et la société civile doivent mettre à profit les nouvelles technologies pour partager l'information et faciliter le suivi des travaux parlementaires en les rendant plus accessibles et transparents pour les jeunes et l'ensemble des citoyens. Il faut aussi que les jeunes participent à ce suivi démocratique.

12 <http://labhackercd.net/>

13 D'autres laboratoires du même type ont vu le jour en Malaisie et au Royaume-Uni.

14 <http://edemocracia.camara.gov.br/>

15 http://www.albawsala.com/marsad_majles

16 <http://majles.marsad.tn/2014/fr/>

17 <http://www.hayatcenter.org/>

Conclusions

- Les parlements du monde entier doivent prendre de toute urgence des mesures pour lutter contre la sous-représentation des jeunes parmi leurs membres. L'UIP a ouvert la voie en abordant la question de la participation des jeunes à la vie politique par le biais de la représentation des jeunes au parlement. Le nombre de parlementaires d'une quarantaine d'années évolue de façon prometteuse, mais le nombre de jeunes parlementaires de moins de 30 ans reste obstinément et durablement faible, à 1,6 pour cent du total mondial.
- Ce problème ne rentrera pas dans l'ordre tout seul. Le présent rapport apporte même la preuve que c'est dans les pays où la population jeune est la plus importante que le problème perdure, voire s'aggrave. Des interventions volontaristes, allant de modifications relativement simples sur le plan pratique à des solutions plus radicales telles que les quotas de jeunes, dont l'efficacité n'est plus à prouver, sont indispensables pour progresser.
- Il existe une grande hétérogénéité dans la représentation des jeunes selon les pays et les tranches d'âge. A l'échelon régional, ce sont les pays d'Europe, des Amériques et d'Afrique qui comptent le plus grand nombre de jeunes parlementaires dans les chambres uniques et basses de leurs parlements tandis que, dans le cas des chambres hautes, ce sont l'Asie, l'Océanie et l'Afrique qui obtiennent les meilleurs résultats. A l'échelon sous-régional, toutefois, ce sont les pays d'Afrique de l'Est qui élisent la proportion la plus élevée de jeunes parlementaires, toutes classes d'âge confondues. Le mode de scrutin, la représentation des femmes, les quotas de jeunes et les âges d'éligibilité expliquent certaines de ces fluctuations.
- Les parlements nationaux et l'UIP doivent continuer à *collecter des données systématiques*, ventilées en fonction du sexe, concernant l'âge des parlementaires. Ces informations pourront ensuite être utilisées pour évaluer les progrès réalisés (et la nécessité d'agir) en matière de représentation des jeunes au parlement. Les données et les rapports futurs devront toutefois tenir compte de la *diversité parmi les jeunes*. Outre les différences liées au genre, d'autres éléments identitaires pourraient également prendre de l'importance, révélant une diversité dont les jeunes parlementaires devront être le reflet.
- Les parlements et les partis politiques doivent envisager diverses stratégies pour faciliter l'inclusion des jeunes au parlement. Il est notamment possible d'adopter une réforme législative *fixant un âge minimum unique pour voter et se présenter aux élections*. Il existe une corrélation entre des âges minimum inférieurs pour voter et se présenter aux élections et une proportion plus élevée de jeunes parlementaires. Lorsque la législation fixe des âges minimum inférieurs, elle crée un climat porteur incitant les jeunes à se porter candidat et leur permettant d'accéder au parlement à un plus jeune âge.
- Il est également possible d'*adopter des quotas de jeunes*. Les quotas ne sont guère répandus, mais les pays qui y font appel comptent en général une proportion plus élevée de jeunes parlementaires. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des sièges réservés, qui garantissent aux jeunes un niveau minimum de représentation au parlement, et des quotas légaux, qui exigent de tous les partis qu'ils présentent un certain pourcentage de jeunes candidats.
- Les efforts consentis pour accroître la représentation politique des jeunes doivent se concentrer prioritairement sur les jeunes parlementaires âgés de 20 à 30 ans, ainsi que sur les jeunes femmes, qui constituent deux groupes particulièrement sous-représentés.
- Il existe actuellement deux catégories d'initiatives visant à améliorer, à l'échelle mondiale, la prise en compte de la perspective des jeunes dans la formulation des politiques, à savoir les mesures visant à faciliter la création de réseaux de jeunes parlementaires et l'adoption de lois en faveur des jeunes. Les réseaux et les forums de jeunes, s'ils ne sont pas la règle dans les chambres, ont néanmoins le vent en poupe. Il existe par contre un grand nombre de commissions parlementaires chargées des questions concernant les jeunes, même si presque toutes traitent également d'autres dossiers.
- Pour remédier au caractère lacunaire des réseaux actuels, il faut que les parlements *encouragent la création de réseaux nationaux de jeunes parlementaires* en les incitant par ailleurs à tisser des liens avec le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP. Le Forum de l'UIP a pour but de renforcer la participation des jeunes et d'autonomiser les jeunes parlementaires en leur permettant, à l'échelon parlementaire mondial, de créer des liens personnels, de mettre en commun l'information, d'accroître leur influence et de relayer la perspective des jeunes au niveau politique. L'existence de réseaux nationaux est également indispensable pour que ces jeunes parlementaires puissent remplir leur rôle de législateur et de défenseur de la cause des jeunes dans leurs parlements et leurs pays.

- Les parlements de jeunes représentent la stratégie la plus couramment utilisée pour accroître la représentation des jeunes au parlement. Ils ont vocation à familiariser les jeunes avec les activités parlementaires par le biais de différents types de jeux de rôle. Il peut se révéler intéressant, pour indiquer plus clairement aux jeunes que la scène politique leur est accessible, d'*investir davantage dans les parlements et les conseils de jeunes*, qui permettent à ces derniers d'exprimer leur avis, d'apprendre à apporter leur contribution et influencer sur l'élaboration des politiques et de développer les compétences requises pour gagner en efficacité politique. Pour éviter que les parlements de jeunes ne deviennent une alternative à la représentation des jeunes au parlement national, il est indispensable qu'ils visent prioritairement les jeunes n'ayant pas encore l'âge de se présenter aux élections.
- Une série d'initiatives nouvelles prometteuses visant à *rendre le parlement plus accessible aux jeunes grâce aux nouvelles technologies* ont été prises dans divers pays et pourraient se révéler encore plus efficaces. Internet et les autres nouvelles technologies offrent des possibilités inédites de communiquer avec les jeunes, ou de leur permettre de communiquer entre eux. Certains parlements et organisations de jeunes ont lancé sur Internet des programmes permettant aux jeunes de mettre en commun l'information et de suivre les activités du parlement par des biais le rendant plus accessible et transparent pour l'ensemble des citoyens.
- Les éléments d'information recueillis et les bonnes pratiques en train de s'instaurer dans divers points du globe révèlent qu'un changement positif peut avoir lieu et qu'il est possible d'offrir aux jeunes des possibilités accrues de faire leur entrée au parlement et d'apporter leur pierre à l'édifice. Il faudra toutefois que toutes les parties intéressées continuent à *s'efforcer d'instaurer de nouveaux dispositifs institutionnels faisant une plus large place aux jeunes*.

Annexe 1

Parlementaires de moins 40 ans de 128 pays (en pourcentage)

Chambres uniques et basses de parlement*		
Rang	%	Pays
1	41,3	Danemark
2	39,3	Andorre
3	38,0	Equateur
4	37,9	Finlande
5	36,7	Saint-Marin
6	36,1	Bhoutan
7	35,4	Ethiopie
8	34,1	Suède
9	35,0	Kirghizistan
10	32,8	Italie
11	32,5	Ex-République yougoslave de Macédoine
12	31,8	Oman
13	31,2	Serbie
14	29,4	Hongrie
15	28,8	Bulgarie
16	28,7	Belgique
17	27,2	Norvège
18	26,7	Chili, Pays-Bas
20	25,7	Afghanistan
21	25,6	Slovénie
22	25,5	Burundi
23	24,3	Roumanie
24	23,8	Estonie
25	23,5	Suriname
26	23,4	Seychelles
27	23,1	Bahreïn
28	23,0	Portugal
29	22,6	Tunisie
30	22,5	Haïti, Rwanda
32	21,9	Ouganda
33	21,7	Singapour
34	21,4	Arménie
35	21,3	Paraguay
36	21,2	Uruguay
37	20,6	Islande
38	20,3	Géorgie

Chambres uniques et basses de parlement*		
Rang	%	Pays
39	20,0	Emirats arabes unis, Malte, Royaume-Uni
42	19,4	Cabo Verde
43	19,3	Costa Rica
44	19,1	Autriche
45	19,0	Bosnie-Herzégovine, Lettonie, Somalie
48	18,9	Brésil
49	18,3	Irlande
50	18,2	Guatemala
51	17,9	Indonésie
52	17,6	Allemagne
53	17,4	Israël, Nouvelle-Zélande
55	17,2	Mozambique
56	17,0	République tchèque
57	16,7	Algérie, Slovaquie
59	16,5	Cuba
60	16,3	Albanie
61	16,4	Sao Tomé-et-Principe
62	15,8	Philippines, Zimbabwe
64	15,5	Afrique du Sud
65	15,2	Suisse
66	15,0	Monténégro
67	14,7	Maroc
68	14,6	Croatie
69	14,3	Mongolie
70	14,2	Pologne
71	14,1	Canada, Nicaragua
73	14,0	Espagne, Venezuela
75	13,6	Fédération de Russie
76	13,3	Australie
77	13,2	Iraq
78	13,1	Ghana
79	12,7	Japon
80	12,6	Inde
81	12,5	Argentine
82	12,4	Sri Lanka
83	12,3	Pérou

Chambres uniques et basses de parlement*		
Rang	%	Pays
84	12,1	Lituanie
85	12,0	Tchad, Grèce
87	11,7	Luxembourg
88	11,5	Cambodge
89	11,3	Sénégal
90	11,1	Nigéria
91	10,8	Malaisie, République-Unie de Tanzanie
93	10,6	Namibie
94	10,4	Zambie
95	10,2	Myanmar
96	9,8	République démocratique du Congo
97	9,5	Soudan
98	9,2	République arabe syrienne
99	8,8	Côte d'Ivoire, Niger
101	8,6	Gabon, République dominicaine, Viet Nam
104	8,0	Guinée équatoriale
105	7,6	France
106	7,3	Trinité-et-Tobago
107	7,0	Iran
108	6,9	Gambie
109	6,7	Etats-Unis d'Amérique
110	6,5	Timor-Leste
111	6,3	Liban
112	5,7	Bangladesh, Qatar
114	5,6	Chine
115	5,5	Bélarus
116	4,9	Iles Salomon
117	4,2	Azerbaïdjan, Koweït
119	3,9	Cameroun
120	2,3	République de Corée
121	1,9	Kazakhstan
122	1,8	Chypre
123	0,0	Micronésie, Monaco, Thaïlande, Tuvalu

*La répartition des parlementaires en fonction des classes d'âge ne nous a pas été communiquée pour Maurice.

Chambres hautes de parlement		
Rang	%	Pays
1	54,5	Bhoutan
2	20,6	Kenya
3	20,0	Belgique
4	18,6	Irlande
5	18,5	Allemagne
6	13,3	Bosnie-Herzégovine
7	12,1	Roumanie
8	12,0	Pays-Bas
9	11,5	Myanmar
10	10,3	Australie
11	10,2	Espagne
12	9,5	Japon
13	8,8	Afghanistan
14	8,6	Fédération de Russie
15	8,2	Autriche
16	7,3	Burundi
17	6,5	Trinité-et-Tobago
18	5,3	Chili
19	5,2	Bélarus
20	4,8	Malaisie
21	4,3	Algérie, Suisse
22	4,2	Philippines
23	3,8	Namibie
24	3,1	Pologne
25	3,0	Inde
26	2,9	République tchèque
27	2,8	Argentine
28	2,5	Brésil
29	2,2	Paraguay
30	2,0	Etats-Unis d'Amérique
31	1,2	Canada
32	0,9	France
33	0,6	Royaume-Uni
34	0,0	Cambodge, Gabon, Haïti, Kazakhstan, Nigéria, République dominicaine, Rwanda, Uruguay, Zimbabwe**

**Pour le Zimbabwe, les calculs se fondent sur les réponses de 38 parlementaires sur 80.

Annexe 2

Parlementaires de moins 45 ans de 128 pays (en pourcentage)

Chambres uniques et basses de parlement*		
Rang	%	Pays
1	65,9	Oman
2	63,6	Ethiopie
3	60,7	Andorre
4	59,6	Seychelles
5	55,6	Bhoutan
6	54,7	Equateur
7	54,2	Kirghizistan
8	53,6	Danemark
9	53,3	Saint-Marin
10	50,7	Pays-Bas
11	49,3	Belgique
12	48,7	Bahreïn
13	48,6	Afghanistan
14	48,1	Suède
15	48,0	Guinée équatoriale
16	47,9	Bulgarie
17	46,3	Ex-République yougoslave de Macédoine, Paraguay
19	46,1	Haïti
20	45,2	Italie
21	44,8	Serbie
22	44,4	Slovénie
23	41,7	Portugal
24	41,1	Finlande
25	41,0	Ouganda
26	40,6	Hongrie
27	40,0	Emirats arabes unies, Rwanda
29	39,6	Burundi
30	39,2	Cuba, Suriname
32	38,5	Norvège
33	38,3	Chili
34	38,1	Roumanie
35	38,0	Lettonie, Singapour
37	37,7	Indonésie
38	37,6	Albanie

Chambres uniques et basses de parlement*		
Rang	%	Pays
39	37,2	Géorgie, Guatemala
41	37,1	Malte, Royaume-Uni
43	36,4	Tunisie
44	35,7	Nouvelle-Zélande
45	35,6	Estonie
46	34,7	Cabo Verde
47	34,5	Gambie
48	34,3	Algérie
49	33,3	Costa Rica
50	32,7	Sao Tomé-et-Principe
51	32,3	Irlande
52	31,7	Iles Salomon, Islande
54	31,3	Arménie, Slovaquie, Somalie
57	29,7	Sri Lanka
58	29,6	Australie
59	29,5	République tchèque
60	29,4	Brésil
61	29,2	Allemagne
62	29,1	Zimbabwe
63	28,7	Israël, Maroc
65	28,6	Mongolie
66	28,0	Ghana
67	27,8	Croatie
68	27,7	Autriche
69	27,3	Uruguay, Zambie
71	27,1	Iraq
72	26,6	République démocratique du Congo
73	26,4	Pologne
74	26,3	Afrique du Sud, Monténégro
76	26,2	Pérou
77	26,1	Espagne
78	26,0	Philippines
79	25,8	Nigéria
80	25,1	Fédération de Russie
81	25,0	Japon

Chambres uniques et basses de parlement*		
Rang	%	Pays
82	24,4	Mozambique
83	24,2	Canada, Suisse, Timor-Leste
86	24,1	République-Unie de Tanzanie
87	23,8	Venezuela
88	23,0	Tchad
89	22,9	Inde
90	22,2	Argentine
91	22,0	Sénégal, Trinité-et-Tobago
93	21,8	République arabe syrienne
94	21,7	Luxembourg
95	21,0	Grèce
96	20,4	Niger
97	20,1	Côte d'Ivoire
98	19,8	Malaisie
99	19,7	Myanmar
100	19,1	Lituanie
101	19,0	Bosnie-Herzégovine, Soudan
103	18,9	Cambodge
104	18,8	Koweït
105	18,5	Nicaragua
106	18,2	Iran
107	17,2	Cameroun
108	16,4	Gabon
109	16,1	République dominicaine
110	15,5	France
111	15,2	Viet Nam
112	15,1	Bangladesh
113	14,3	Etats-Unis d'Amérique
114	13,5	Namibie
115	12,5	Monaco
116	11,9	Bélarus
117	11,6	Chine
118	10,9	Azerbaïdjan
119	9,4	Liban
120	8,9	Chypre
121	6,6	Kazakhstan
122	6,3	République de Corée
123	5,7	Qatar
124	0,0	Micronésie (Etats fédérés de), Thaïlande, Tuvalu

Chambres hautes de parlement		
Rang	%	Pays
1	81,8	Bhoutan
2	38,2	Afghanistan
3	36,7	Belgique
4	36,4	Allemagne
5	30,9	Kenya
6	29,3	Burundi
7	29,2	Philippines
8	27,1	Irlande
9	26,7	Roumanie
10	25,0	Australie
11	23,3	Uruguay
12	23,1	Namibie
13	22,6	Trinité-et-Tobago
14	22,1	Myanmar
15	19,3	Espagne
16	19,0	Haïti
17	18,7	Pays-Bas
18	18,4	Chili
19	18,0	Autriche
20	16,9	Japon
21	16,7	Argentine
22	15,2	Paraguay
23	13,8	Bélarus
24	13,3	Bosnie-Herzégovine
25	12,3	Fédération de Russie
26	11,5	Rwanda
27	11,0	Etats-Unis d'Amérique
28	9,7	Malaisie
29	9,4	Inde
30	8,7	Suisse
31	8,2	Pologne
32	7,4	Bésil
33	7,3	Nigéria
34	7,2	Royaume-Uni
35	7,1	Algérie
36	6,3	Zimbabwe**
37	6,2	République tchèque
38	3,4	Cambodge
39	3,2	France
40	2,4	Canada
41	1,0	Gabon
42	0,0	Kazakhstan, République dominicaine

*La répartition des parlementaires en fonction des classes d'âge ne nous a pas été communiquée pour Maurice.

**Pour le Zimbabwe, les calculs se fondent sur les réponses de 38 parlementaires sur 80.

Annexe 3

Questionnaire de l'enquête

Questionnaire sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux

La présente enquête vise à connaître le nombre de parlementaires de moins de 45 ans. Elle permettra, par ailleurs, de recueillir des informations sur les dispositifs spéciaux mis en place pour accroître la représentation des jeunes dans les parlements nationaux (grâce à des mesures d'incitation ou de facilitation).

L'enquête porte sur les jeunes parlementaires nationaux, et non sur les membres des parlements de jeunes.^a Veuillez noter que seule la question 10 concerne les parlements de jeunes.

Les conclusions de l'enquête seront transmises à la 134^{ème} Assemblée de l'UIP, qui aura pour thème : Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes.

Pays _____

Parlement/Chambre _____

[Pour les parlements bicaméraux, prière de remplir un questionnaire par chambre.]

Rempli par (nom/titre) _____

Courriel _____

Date _____

Prière de remplir le présent questionnaire et de le renvoyer au Secrétariat de l'UIP avant le **15 novembre 2015**, par courriel à l'adresse postbox@ipu.org ou par fax au +41 22 919 41 60. Pour toute question, prière de contacter Mme Zeina Hilal par courriel à zh@ipu.org.

^a Un parlement de jeunes est une enceinte – indépendante des jeunes parlementaires – qui a pour objet d'impliquer les jeunes et de les familiariser avec les processus et pratiques démocratiques.

1. Veuillez indiquer le nombre de parlementaires par tranche d'âge (au moment de leur élection)

Tranche d'âge (année de naissance)	Total	Hommes	Femmes
18–20 (1996–1994)			
21–30 (1993–1984)			
31–40 (1983–1974)			
41–45 (1973–1969)			
46–50 (1968–1964)			
51–60 (1963–1954)			
61–70 (1953–1944)			
71–80 (1943–1934)			
81–90 (1933–1924)			
91 et plus (1923 et avant)			

2. Veuillez indiquer le nom et les coordonnées du plus jeune parlementaire :

Nom _____

Année de naissance/âge _____ H F

Année d'élection/de nomination _____

Téléphone _____

Courriel _____

3. Veuillez confirmer, corriger ou compléter les données ci-après :

Age requis pour voter _____

Age requis pour se présenter aux élections législatives _____

Question subsidiaire : L'une de ces conditions a-t-elle été modifiée récemment ?

Oui Non

Dans l'affirmative : Quel était l'âge requis auparavant ? Veuillez préciser (par exemple, si l'âge requis pour se présenter aux élections législatives a été abaissé, veuillez indiquer quel était l'âge requis auparavant)

4. Des mesures garantissant ou facilitant l'élection/la nomination de jeunes parlementaires sont-elles en vigueur ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez répondre aux questions ci-après :

Qu'est-ce qui définit un « jeune » (par exemple, si la loi prévoit des quotas, quelle limite d'âge fixe-t-elle) ?

Age ou tranche d'âge : _____

Quelles sont les mesures spéciales en vigueur ?

Mesure	Oui	non	Ne sait pas
Sièges réservés ^b			
Quotas légaux applicables aux candidats ^c			
Quotas des partis politiques ^d			
Autres mesures			
Si vous avez répondu « autres mesures », veuillez préciser :			

Dans l’affirmative, veuillez donner des précisions sur les mesures en vigueur :

Nombre de sièges et/ou pourcentage de candidats : _____

(s’il y a plusieurs mesures, prière de répondre séparément pour chaque)

Année d’adoption (si connue) : _____

Année de modification (le cas échéant) : _____

Modes de sélection : _____

(scrutin distinct, même mode de sélection que pour les autres candidats, désignation par les organisations de jeunes; veuillez donner des explications aussi précises que possible)

Source : _____

(disposition constitutionnelle, loi électorale, statuts des partis; veuillez donner des explications aussi précises que possible)

Renseignements supplémentaires : _____

5. D’autres initiatives ont-elles été prises dans le pays pour promouvoir la représentation des jeunes au Parlement ?

Oui Non

Dans l’affirmative, veuillez préciser :

b. Politiques/Loi garantissant aux jeunes un minimum de sièges au Parlement

c. Politiques/Loi obligeant tous les partis à désigner un certain pourcentage de jeunes parmi leurs candidats

d. Politiques adoptées par les partis politiques, de leur propre initiative, et consistant à désigner un certain pourcentage de jeunes parmi leurs candidats

6. Existe-t-il un forum ou un réseau de jeunes parlementaires au sein du Parlement ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions sur ce forum ou réseau de jeunes parlementaires :

Nom du groupe : _____

S'agit-il d'un groupe formel^e ou informel^f : _____

Année de création (si connue) : _____

7. Existe-t-il au sein du Parlement un forum ou un réseau traitant des questions qui concernent les jeunes ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser :

Nom du groupe : _____

S'agit-il d'un groupe formel^g ou informel^h : _____

Année de création (si connue) : _____

8. Existe-t-il des organes parlementaires traitant des questions qui concernent les jeunes ? (Ces organes peuvent également traiter d'autres questions – il peut s'agir par exemple d'une Commission des femmes, des jeunes et du sport.)

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez répondre aux questions ci-après :

Quelle est la nature de ce ou ces organes parlementaires ?

Type	Oui	non
Commission permanente ⁱ		
Commission ad hoc		
Autre		
Si vous avez répondu « autre », veuillez préciser : _____		

Veuillez donner des précisions sur ce ou ces organes :

Nom : _____

Président (nom, sexe, âge) _____

Dimension (nombre de membres) : _____

Nombre d'hommes : _____

Nombre de femmes : _____

Nombre de membres de moins de 45 ans : _____

e. Formel signifie rattaché au Parlement
f. Informel signifie non rattaché au Parlement

g. Formel signifie rattaché au Parlement
h. Informel signifie non rattaché au Parlement

i. Commission/Comité ou sous-commission/sous-comité parlementaire, etc.

9. Veuillez fournir des données sur l'affiliation politique des parlementaires par tranche d'âge et par sexe :

Nom du parti	Sexe	18-20	21-30	31-40	41-45	46-50	51-60	61-70	71-80	81-90	91+
1.	H	<input type="checkbox"/>									
	F	<input type="checkbox"/>									
2.	H	<input type="checkbox"/>									
	F	<input type="checkbox"/>									
3.	H	<input type="checkbox"/>									
	F	<input type="checkbox"/>									
4.	H	<input type="checkbox"/>									
	F	<input type="checkbox"/>									
5.	H	<input type="checkbox"/>									
	F	<input type="checkbox"/>									
6.	H	<input type="checkbox"/>									
	F	<input type="checkbox"/>									
7.	H	<input type="checkbox"/>									
	F	<input type="checkbox"/>									
8.	H	<input type="checkbox"/>									
	F	<input type="checkbox"/>									

Au besoin, insérez des lignes (ou pages) supplémentaires.

10. Existe-t-il un parlement de jeunes dans votre pays ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser :

Nom : _____

Formel^j ou informel^k (veuillez expliquer) : _____

Tranche d'âge visée (par ex. « moins de 25 ans » ou « 18-30 ans ») : _____

Dimension (nombre de membres) : _____

Nombre de garçons/hommes : _____

Nombre de filles/femmes : _____

Mode de sélection des membres (scrutin public, nomination, etc.) : _____

Objet (objectifs fixés) : _____

Activités et fréquence : _____

Site web (le cas échéant) : _____

Autres informations : _____

j. Formel signifie rattaché au Parlement

k. Informel signifie non rattaché au Parlement

Annexe 4

Liste des parlements ayant participé à l'enquête

Afghanistan (chambre haute)	Macédoine	Nouvelle-Zélande (chambre basse)	Uruguay (chambres basse et haute)
Afrique du Sud (chambre basse)	Fédération de Russie (chambre haute)	Oman (chambre basse)	Venezuela
Albanie	Finlande	Ouganda	Viet Nam
Algérie (chambres basse et haute)	France (chambres basse et haute)	Paraguay (chambres basse et haute)	Zambie
Allemagne (chambres basse et haute)	Gabon (chambre basse)	Pays-Bas (chambres basse et haute)	Zimbabwe (chambres basse et haute)
Andorre	Grèce	Pérou	
Argentine (chambres basse et haute)	Guinée équatoriale (chambre basse)	Philippines (chambres basse et haute)	
Australie (chambres basse et haute)	Hongrie	Pologne (chambres basse et haute)	
Autriche (chambres basse et haute)	Maurice	Portugal	
Bahreïn	Inde (chambres basse et haute)	Qatar	
Bangladesh	Indonésie	République de Corée	
Bélarus (chambre haute)	Irlande (chambres basse et haute)	République démocratique du Congo (chambre basse)	
Belgique (chambres basse et haute)	Islande	République dominicaine (chambres basse et haute)	
Bhoutan (chambre basse)	Israël	République tchèque (chambres basse et haute)	
Bosnie-Herzégovine (chambres basse et haute)	Italie (chambre basse)	Roumanie (chambre basse)	
Brésil (chambres basse et haute)	Japon (chambres basse et haute)	Royaume-Uni (chambres basse et haute)	
Bulgarie	Kenya (chambre haute)	Rwanda (chambres basse et haute)	
Burundi (chambres basse et haute)	Kirghizistan	Saint-Marin	
Cabo Verde	Koweït	Sao Tomé-et-Principe	
Cambodge (chambre basse)	Lettonie	Sénégal	
Cameroun (chambre basse)	Liban	Serbie	
Canada (chambres basse et haute)	Lituanie	Seychelles	
Chili (chambre basse)	Luxembourg	Singapour	
Chine	Malaisie (chambres basse et haute)	Slovénie (chambre basse)	
Chypre	Malte	Somalie	
Costa Rica	Maroc (chambre basse)	Soudan (chambre basse)	
Côte d'Ivoire	Micronésie	Sri Lanka	
Croatie	Monaco	Suède	
Cuba	Mongolie	Suisse (chambres basse et haute)	
Danemark	Monténégro	Suriname	
Emirats arabes unis	Mozambique	Tchad	
Equateur	Myanmar (chambres basse et haute)	Thaïlande	
Espagne (chambres basse et haute)	Namibie (chambres basse et haute)	Trinité-et-Tobago (chambres basse et haute)	
Estonie	Nicaragua	Tunisie	
Ex-République yougoslave de	Niger	Tuvalu	
	Nigéria (chambres basse et haute)		
	Norvège		

Données recueillies sur les sites web des parlements et autres sources :

Afghanistan (chambre basse)
Arménie
Azerbaïdjan
Bélarus (chambre basse)
Bhoutan (chambre haute)
Cambodge (chambre haute)
Canada (chambre haute)
Chili (chambre haute)
Etats-Unis d'Amérique (chambres basse et haute)
Ethiopie (chambre basse)
Fédération de Russie (chambre basse)
Gabon (chambre haute)
Gambie
Géorgie
Ghana
Guatemala
Haïti (chambres basse et haute)
Iles Salomon
Iran
Iraq
Italie (chambre basse)
Kazakhstan (chambres basse et haute)
République arabe syrienne
République dominicaine (chambres basse et haute)
République-Unie de Tanzanie
Roumanie (chambre haute)
Slovaquie
Timor-Leste



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.



+41 22 919 41 50



+41 22 919 41 60



postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
CH - 1218 Le Grand-Saconnex
Genève
www.ipu.org